

BCE

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES PREMIER TRIMESTRE 2011

LE 11 MAI 2011

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion	2
Mise en garde au sujet des déclarations prospectives	2
Au sujet de nos activités	3
Information financière trimestrielle	7
Analyse des résultats financiers	8
Analyse consolidée	8
Analyse sectorielle	12
Gestion financière et des capitaux	17
Mise à jour du cadre réglementaire	20
Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats	24
Nos méthodes comptables	29
Contrôles et procédures	29
Mesures financières non définies par les PCGR	30
États financiers consolidés	32
Notes annexes	36

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Bell Canada est, sauf indication contraire, désignée dans les présentes par le terme Bell, et comprend nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. Bell Aliant désigne Bell Aliant Inc. et ses filiales.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE Inc. pour le premier trimestre de 2011 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 daté du 10 mars 2011 (rapport de gestion annuel 2010 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 11 mai 2011, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur nous, y compris la notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, datée du 10 mars 2011 (notice annuelle 2010 de BCE) ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités, de notre rendement et de notre situation financière pour les trimestres (T1) clos les 31 mars 2011 et 2010.

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, sa rubrique intitulée *Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, mais sans s'y limiter, des déclarations portant sur certains aspects des perspectives commerciales des secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell, nos besoins de liquidités en 2011, nos plans de déploiement de la technologie à deux canaux de pointe HSPA+ et les objectifs et stratégies d'affaires de BCE. Les déclarations prospectives comprennent également d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des termes comme *viser, s'attendre à, hypothèse, croire, prévoir, but, orientation, avoir l'intention de, objectif, perspective, planifier, projeter, chercher à, stratégie, aspirer à, cible* ainsi qu'à des temps et des modes comme le futur et le conditionnel. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 11 mai 2011 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque d'accorder une confiance sans réserve à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans ce rapport de gestion dans le but de donner de l'information sur les priorités stratégiques, les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre nos perspectives commerciales et le contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables au 11 mai 2011. *Certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités opérationnelles que nous avons utilisées dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter, celles qui sont décrites à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.* Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons. À moins d'indication contraire dans ce rapport de gestion, les priorités stratégiques, les perspectives commerciales et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE demeurent essentiellement inchangées.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, aux activités opérationnelles, à la technologie, aux conditions économiques et financières et à la réglementation en conséquence desquels les résultats ou événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter, les risques décrits dans les rubriques de ce rapport de gestion intitulées Mise à jour du cadre réglementaire et Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans les rubriques de ce rapport de gestion mentionnées ci-dessus ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous

ignorons ou jugeons négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou notre performance financière.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels ni de sorties, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 11 mai 2011. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

Au sujet de nos activités

REVUE DU TRIMESTRE

Le rendement opérationnel de Bell au premier trimestre de 2011 s'est illustré par l'accroissement du nombre d'abonnés des services postpayés sans fil et des services Internet haute vitesse résidentiels, l'élargissement de la part du marché pour Bell Télé Fibe (notre service de télévision sur protocole Internet, ou télé IP) à Toronto et à Montréal, la diminution des pertes au chapitre des services d'accès au réseau (SAR) d'un exercice à l'autre, l'augmentation du produit moyen par unité (PMU) dans toutes nos gammes de produits de consommation, ainsi que par les progrès continus en matière de réduction des coûts dans les services sur fil. Tous ces facteurs ont contribué à la forte croissance des produits opérationnels tirés des services, à la hausse significative du BAIIA⁽¹⁾ et à l'expansion des marges, comparativement au premier trimestre de 2010, ainsi qu'à l'atteinte d'un bénéfice et de flux de trésorerie disponibles substantiels. Nous avons également maintenu une solide position pour ce qui est du bilan, soutenue par la récente reconfirmation de nos cotes de crédit de première qualité, et un solde d'encaisse au 31 mars 2011 d'environ 2,1 milliards \$ chez Bell, dont une tranche a servi au financement de notre acquisition de CTV Inc. (CTV), auparavant CTVglobemedia Inc., réalisée le 1^{er} avril 2011. En outre, comme nous avons accès à des facilités de crédit bancaire engagées considérables totalisant 2 milliards \$, notre position pour ce qui est des liquidités est amplement suffisante pour soutenir la croissance de nos objectifs commerciaux et en matière de structure du capital en 2011.

Les produits opérationnels tirés des services de Bell ont progressé de 1,8 % au premier trimestre de 2011, ce qui reflète la forte progression des produits tirés des services sans fil et de télévision, de 9,2 % et de 7,5 %, respectivement. La croissance de 4,5 % des produits tirés des services Internet résidentiels a également contribué à l'amélioration, d'un exercice à l'autre, des produits opérationnels tirés des services de Bell. Les produits opérationnels tirés des produits ont diminué de 6,2 %, d'un exercice à l'autre, surtout du fait que les ventes d'équipements de données et de solutions de technologie de l'information et des communications (TIC) à des grandes entreprises clientes avaient été plus élevées au premier trimestre de 2010, car la prudence continue de se manifester en matière de dépenses, compte tenu de la faible croissance des niveaux d'emploi dans le contexte économique. Comme prévu, la performance de Bell au chapitre des produits au premier trimestre de 2011 a diminué, compte tenu de l'incidence des produits qui ont été réalisés au premier trimestre de 2010 dans la foulée des Jeux olympiques de Vancouver; pour le premier trimestre de 2011, la croissance du total combiné des produits opérationnels tirés des services et des produits s'est établie à 1,0 %.

La croissance de 6,4 % du BAIIA de Bell ce trimestre reflète la progression des produits opérationnels et le contrôle serré des coûts opérationnels dans le sur-fil. Malgré la hausse des coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle des services postpayés dans le sans-fil d'un exercice à l'autre, le BAIIA des services sans fil a augmenté de 12,2 % ce trimestre, les marges sur les produits tirés des services dans le sans-fil ayant progressé de 1,3 point de pourcentage d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 40,3 %. Le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell a augmenté de 4,0 %; cette amélioration est attribuable à la baisse des coûts opérationnels dans le sur-fil découlant en grande partie des charges qui avaient été subies en 2010 pour les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver, à la diminution des coûts de main-d'œuvre et des impôts sur le capital ainsi qu'aux économies de coûts réalisées par suite de la renégociation des contrats de service et aux améliorations de la productivité découlant de l'efficacité, tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels.

Dans le secteur Services sans fil de Bell, nous avons continué d'étoffer notre gamme de téléphones intelligents à la pointe du progrès et avons maintenu notre compétitivité grâce à nos offres promotionnelles attirantes, ce qui a entraîné une hausse de 13,4 % des activations brutes d'abonnés des services postpayés d'un exercice à l'autre. Les activations brutes de services postpayés ont représenté environ 71 % du total des activations brutes au premier trimestre de 2011, comparativement à 62 % au premier trimestre de 2010. Même si les activations nettes d'abonnés des services postpayés, au nombre de 80 648, sont demeurées relativement inchangées d'un exercice à l'autre par suite de l'augmentation du taux de désabonnement, nous avons réalisé une progression marquée au chapitre de la gamme des services liés aux téléphones intelligents au premier trimestre de 2011 comparativement à l'exercice précédent, ce qui a contribué à la forte croissance des produits tirés des services de données sans fil, de 38 %, et à la croissance de 3,2 % du PMU des services sans fil ce trimestre. Comme nous continuons de cibler les

(1) Nous définissons le BAIIA comme les produits opérationnels moins les coûts opérationnels, tel que présenté dans les comptes consolidés de résultat. Nous utilisons le BAIIA pour évaluer la performance de nos entreprises puisqu'il reflète leur rentabilité continue. Le BAIIA est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants. Le BAIIA peut être qualifié comme une mesure additionnelle selon les PCGR puisqu'il apparaît dans les comptes de résultat eux-mêmes.

Rapport de gestion

acquisitions d'abonnés des services postpayés, qui génèrent une valeur plus élevée, et que des nouveaux venus dans le secteur du sans-fil présentent des offres accrocheuses en vue de recruter des abonnés générant une valeur moindre, nous avons perdu 75 356 abonnés nets des services prépayés, sur une baisse de 24,5 % des activations brutes d'abonnés des services prépayés ce trimestre. Par conséquent, le total des activations nettes de services sans fil est passé à 5 292 au premier trimestre de 2011, alors qu'il s'établissait à 55 625 au premier trimestre de 2010.

Nous avons ajouté 7 663 nouveaux abonnés nets des services de télévision au premier trimestre de 2011, comparativement à des activations nettes de 19 889 au premier trimestre de 2010. Bien que ce résultat reflète un taux de désabonnement accru dans nos marchés de l'Ouest et des provinces atlantiques du fait que les câblodistributeurs implantés dans ces régions pratiquent des prix bas sur les forfaits de services et sont actifs au chapitre de l'activité promotionnelle, notre service Bell Télé Fibe, qui est actuellement disponible seulement dans certains secteurs de Toronto et de Montréal, a grandement contribué aux acquisitions d'abonnés des services de télévision ce trimestre. L'amélioration de 4,4 % du PMU des services vidéo ce trimestre est principalement attribuable à la transition d'abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé, car nous continuons d'utiliser le plein potentiel de notre vaste sélection de canaux et de programmation en haute définition.

Nous avons ajouté 13 161 abonnés nets des services Internet haute vitesse au premier trimestre de 2011, comparativement à 10 467 au premier trimestre de 2010. Cette augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement de notre service Internet Fibe, du nombre moindre de débranchements parmi la clientèle résidentielle d'un exercice à l'autre, des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires de services Internet pour les clients des SAR que nous avons reconquis et de notre nouveau service Télé Fibe. Le PMU des services Internet résidentiels a augmenté de 2,3 % ce trimestre, ce qui reflète le maintien de la forte demande pour des services haute vitesse.

Dans le service téléphonique local traditionnel, les pertes nettes au chapitre des SAR ont reculé de 40,7 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 59 243, contre 99 829 au premier trimestre de 2010. L'amélioration réalisée à cet égard ce trimestre est attribuable à nos initiatives de groupage des services résidentiels, qui ont été soutenues par la disponibilité de plus en plus grande de Télé Fibe, à nos offres concurrentielles en vue de la fidélisation de la clientèle et à nos initiatives visant la reconquête de clients. L'augmentation des ajouts nets de lignes d'accès d'affaires de gros et la diminution des débranchements dans les SAR d'affaires ont également contribué à l'amélioration au chapitre des pertes d'abonnés des SAR, d'un exercice à l'autre. Du fait de notre meilleure performance au chapitre des SAR résidentiels et d'affaires, le rythme d'érosion de notre clientèle totale des SAR a diminué pour s'établir à 5,1 % au premier trimestre de 2011, contre 6,1 % au premier trimestre de 2010.

Les dépenses en immobilisations chez Bell ont augmenté de 16,8 % ce trimestre pour s'établir à 515 millions \$, contre 441 millions \$ au premier trimestre de 2010, surtout à cause du déploiement de la fibre à large bande jusqu'aux domiciles et aux entreprises en Ontario et au Québec, des améliorations en cours apportées au réseau principal sur fil à large bande de Bell à l'appui du lancement commercial de notre service de télé IP, de la croissance de la capacité des réseaux en vue de soutenir l'utilisation plus intensive de services de données sur fil et sans fil, de nos investissements accrus dans le service à la clientèle afin d'améliorer les systèmes de soutien à la clientèle et les outils libre-service, ainsi que de la construction de centres d'hébergement de données.

Les produits opérationnels de BCE ont progressé de 0,7 % au premier trimestre de 2011, tandis que le BAIIA a augmenté de 4,6 %, surtout du fait de l'amélioration de la performance, d'un exercice à l'autre, chez Bell, comme il est décrit ci-dessus.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de BCE se sont établis à 734 millions \$ ce trimestre, contre 1 004 millions \$ au premier trimestre de 2010. Les flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ pour les actionnaires ordinaires de BCE Inc. ont diminué pour s'établir à 265 millions \$ au premier trimestre de 2011, par rapport à 560 millions \$ au premier trimestre de 2010. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement imputable aux remises aux abonnés financées par le solde du compte de report de Bell, comme l'a exigé le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), et à l'augmentation des dépenses en immobilisations, en partie contrebalancée par la hausse du BAIIA.

Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 503 millions \$ au premier trimestre de 2011, ou 0,67 \$ par action, comparativement à 706 millions \$, ou 0,92 \$ par action, au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution du résultat d'un exercice à l'autre est principalement imputable aux profits réalisés à la vente d'actifs non essentiels et au gain de juste valeur découlant du passif lié aux parts du fonds de Bell Aliant, au premier trimestre de 2010. Le résultat net ajusté par action⁽³⁾ (RPA ajusté) a augmenté, passant à 0,72 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2011, contre 0,61 \$ par action ordinaire l'exercice précédent, principalement par suite de la hausse du BAIIA, de la baisse des charges financières nettes associées aux régimes de retraite et des ajustements fiscaux légèrement supérieurs au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010 par suite du règlement favorable de positions fiscales incertaines. L'augmentation d'un exercice à l'autre de la dotation aux amortissements ainsi que des intérêts débiteurs a partiellement contrebalancé l'amélioration du RPA ajusté ce trimestre.

(2) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

(3) Le résultat net ajusté et le RPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la section Résultat net ajusté de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

Connexions clients de Bell

	ACTIVATIONS NETTES			CONNEXIONS TOTALES		
	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION	31 MARS 2011	31 MARS 2010	% DE VARIATION
SAR	(59 243)	(99 829)	40,7 %	6 416 462	6 761 193	(5,1 %)
Portefeuille de services de croissance :						
Sans-fil	5 292	55 625	(90,5 %)	7 247 340	6 888 927	5,2 %
<i>Services postpayés</i>	80 648	81 212	(0,7 %)	5 622 017	5 122 442	9,8 %
<i>Services prépayés</i>	(75 356)	(25 587)	<i>n.s.</i>	1 625 323	1 766 485	(8,0 %)
Internet haute vitesse	13 161	10 467	25,7 %	2 110 487	2 067 458	2,1 %
Télévision	7 663	19 889	(61,5 %)	2 027 761	1 968 766	3,0 %
Total pour les services de croissance	26 116	85 981	(69,6 %)	11 385 588	10 925 151	4,2 %

n.s. : non significatif

AUTRES FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOTRE SOCIÉTÉ ET NOS ACTIVITÉS

Conclusion de l'acquisition de CTV

Le 1^{er} avril 2011, nous avons conclu l'acquisition de CTV pour 3,2 milliards \$ et lancé Bell Média, une nouvelle unité d'affaires qui englobe CTV et certains autres actifs de contenu de Bell. Nous avons satisfait toutes les exigences réglementaires, juridiques et autres pour conclure la transaction environ 90 jours avant la date prévue au départ, en raison de l'approbation rapide accordée par le CRTC et le Bureau de la concurrence.

Nous avons annoncé en septembre 2010 que Bell ferait l'acquisition de la totalité de CTV en vue d'accélérer la fourniture de médias aux Canadiens sur de multiples plateformes à large bande. Nous croyons que l'acquisition de la première entreprise de médias du Canada uniformise les règles du jeu, dans un marché où les principaux concurrents de Bell sont des entreprises intégrées de communications et de radiodiffusion.

Par suite de l'acquisition de CTV, Bell mettra en œuvre à l'intention de l'industrie canadienne de la radiodiffusion un ensemble d'avantages en matière de programmation, de création d'emplois et de technologie d'une valeur approximative de 240 millions \$. Cet ensemble comprend la production de nouvelles émissions indépendantes d'intérêt national, notamment des drames, des documentaires et du contenu de nouveaux médias; des émissions d'actualité prolongées dans des villes de l'Ouest du pays; une plus grande diffusion des stations locales par Bell Télé et le déploiement accru de la technologie de compression de données numériques évoluée, connue sous le nom de MPEG-4; de même que l'amélioration de la programmation locale sur les canaux /A\ de CTV.

Service Télé mobile amélioré et accès en direct élargi à la programmation de CTV

En avril 2011, nous avons lancé le service Télé mobile amélioré de Bell Mobilité pour offrir un accès en direct et sur demande à un contenu élargi de CTV, TSN, RDS, BNN, MTV et d'autres grands noms des médias canadiens en matière de nouvelles, de sports et de divertissement de Bell Média. Accessible à la fois sur les téléphones intelligents et sur les tablettes, ce nouveau contenu vient compléter la gamme de contenu du service Télé mobile de Bell, qui est déjà la meilleure du secteur avec la diffusion exclusive de matchs de hockey, de football et de soccer des ligues majeures. Bell Média offre ce nouveau forfait de contenu mobile à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.

Grâce à notre acquisition de CTV, les abonnés de Bell Télé jouissent dorénavant d'un accès en ligne élargi à un vaste choix d'émissions parmi les plus cotées de CTV partout au Canada, à la condition d'avoir une connexion Internet haute vitesse. Cet enrichissement du service Bell Télé en ligne s'inscrit dans l'esprit de la stratégie multiécrans de Bell visant à offrir du contenu sur les écrans des ordinateurs, des téléviseurs, des téléphones intelligents et des tablettes.

La zone de couverture du service Télé Fibe s'étend à plus de 800 000 foyers

Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de Bell Télé Fibe dans des collectivités de l'Ontario et du Québec. À la fin du premier trimestre de 2011, la zone de couverture du service de télévision IP de Bell s'étendait à plus de 800 000 foyers à Toronto et à Montréal, en hausse contre approximativement 500 000 foyers desservis à la fin de 2010. Le service Télé Fibe a été lancé commercialement dans certains secteurs de Toronto et de Montréal en septembre 2010.

Augmentation de la vitesse du réseau sans fil HSPA+ grâce au déploiement de la technologie à deux canaux

Au premier trimestre de 2011, nous avons continué de déployer la technologie à deux canaux HSPA+, qui double la vitesse du service de transmission de données mobile s'appuyant sur la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), la faisant passer de 21 mégabits par seconde (Mbps) jusqu'à 42 Mbps lorsqu'elle est associée à des modems bus série universel (USB). En novembre 2010, Bell est devenue la première entreprise de services sans fil en Amérique du Nord à déployer la technologie à deux canaux de pointe, avec le lancement du service sans fil de 42 Mbps à Toronto. Nous desservons depuis encore plus de villes et villages du Canada, y compris Vancouver, Whistler, Calgary, Edmonton, Fort McMurray et Winnipeg. L'expansion dans d'autres villes canadiennes devrait se poursuivre tout au long de 2011.

Amélioration de nos capacités en matière de TIC d'affaires

Au premier trimestre de 2011, nous avons annoncé la construction de deux nouveaux centres de données, dans la région de la capitale nationale et à Markham, en Ontario, qui fourniront aux clients d'affaires de Bell des services de co-implantation, d'hébergement géré et d'informatique en nuage de la prochaine génération. Lorsque ces centres seront en service, Bell comptera six centres du genre au Canada.

Le 1^{er} janvier 2011, nous avons conclu l'acquisition de xwave, la division de Bell Aliant spécialisée dans les services professionnels de TI et les solutions technologiques de pointe. Cette acquisition permet à Bell d'offrir un portefeuille bien étoffé de services aux grandes entreprises clientes et au secteur public, tout en améliorant notre capacité de fournir des services d'hébergement gérés et d'informatique en nuage.

Nouveau placement de 1 milliard \$ de titres d'emprunt

Le 16 mars 2011, Bell Canada a réalisé l'émission de débentures à moyen terme (débentures de série M-22), pour un montant en capital de 1 milliard \$. Les débentures de série M-22, qui sont datées du 16 mars 2011, viendront à échéance le 16 mars 2018 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,4 %. Les débentures de série M-22 sont entièrement et inconditionnellement garanties par BCE Inc. Le produit net de ce placement a servi à financer notre acquisition de CTV.

Bell Aliant

Le 1^{er} janvier 2011, Bell Aliant a opéré un changement, passant d'une structure de fonds de revenu à une structure de société par actions. La participation de BCE et les droits des actionnaires n'ont pas changé par suite de cette conversion.

Information financière trimestrielle

Le rapport financier résumé intermédiaire du premier trimestre 2011 de BCE a été préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34 – Information financière intermédiaire. Il s'agit de notre premier rapport financier intermédiaire préparé conformément aux IFRS et nous avons appliqué IFRS 1 – Première application des IFRS.

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE, préparées conformément aux IFRS, des cinq derniers trimestres clos. Avant l'adoption des IFRS, nos données financières consolidées étaient préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada antérieurs).

	IFRS					PCGR DU CANADA ANTÉRIEURS ⁽¹⁾		
	2011 T1	T4	2010 T3 T2		T1	2009 T4 T3		T2
Produits opérationnels	4 466	4 679	4 517	4 440	4 433	4 650	4 457	4 297
BAlIA	1 833	1 748	1 841	1 843	1 753	1 737	1 801	1 791
Amortissement des immobilisations corporelles	(611)	(607)	(600)	(595)	(586)	(704)	(636)	(630)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(179)	(193)	(181)	(183)	(180)	(200)	(192)	(191)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(61)	(86)	(129)	(15)	(32)			
Coûts de restructuration et autres						(82)	(191)	(146)
Résultat provenant des activités poursuivies	582	344	482	630	734	377	584	376
Activités abandonnées						(1)	–	(4)
Résultat net	582	344	482	630	734	376	584	372
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	503	318	454	605	706	350	558	346
Résultat net par action ordinaire								
Résultat net – de base	0,67	0,42	0,60	0,80	0,92	0,46	0,72	0,45
Résultat net – dilué	0,67	0,42	0,60	0,80	0,92	0,46	0,72	0,45
Inclus dans le résultat net:								
Profits nets (pertes nettes) sur placements								
Activités poursuivies	–	–	–	8	125	11	36	–
Activités abandonnées						–	(4)	(3)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(40)	(67)	(91)	(6)	(25)			
Coûts de restructuration et autres						(48)	(123)	(98)
Ajustement à la juste valeur du passif lié aux parts du fonds	–	(58)	(56)	16	147			
Ajustement pour tenir compte de l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds à titre de participation ne donnant pas le contrôle	–	(3)	(10)	(8)	(8)			
Résultat net ajusté	543	446	611	595	467	387	649	447
RPA ajusté	0,72	0,59	0,81	0,78	0,61	0,51	0,84	0,58
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	752,9	754,1	756,7	759,7	765,7	767,2	767,2	769,0

(1) Selon les PCGR du Canada antérieurs, le terme BAlIA était une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAlIA de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada antérieurs la plus comparable pour 2009.

Analyse des résultats financiers

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que nous avons enregistré au premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010. Elle met l'accent sur nos résultats opérationnels consolidés et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs opérationnels.

ANALYSE CONSOLIDÉE

	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION
Produits opérationnels	4 466	4 433	0,7 %
Coûts opérationnels	(2 633)	(2 680)	1,8 %
BAIIA	1 833	1 753	4,6 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(611)	(586)	(4,3 %)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(179)	(180)	0,6 %
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(61)	(32)	(90,6 %)
Charges financières			
Charge d'intérêts	(191)	(172)	(11,0 %)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel	(242)	(248)	2,4 %
Intérêt sur le passif lié aux parts du fonds	–	(92)	100,0 %
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	254	225	12,9 %
Autres (charges) produits	(22)	269	n.s.
Résultat avant impôt sur le résultat	781	937	(16,6 %)
Impôt sur le résultat	(199)	(203)	2,0 %
Résultat net	582	734	(20,7 %)
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	503	706	(28,8 %)
Actionnaires privilégiés	29	29	–
Actionnaires n'ayant pas le contrôle	50	(1)	n.s.
Résultat net	582	734	(20,7 %)
Résultat par action (RPA)	0,67	0,92	(27,2 %)
RPA ajusté	0,72	0,61	18,0 %

n.s. : non significatif

Produits opérationnels

Les produits opérationnels totaux de BCE se sont établis à 4 466 millions \$ au premier trimestre de 2011, ce qui représente une augmentation de 0,7 % comparativement à des produits opérationnels de 4 433 millions \$ au premier trimestre de 2010. L'augmentation des produits opérationnels de Bell, contrebalancée en partie par la diminution des produits opérationnels de Bell Aliant, a donné lieu à la progression, d'un exercice à l'autre, des produits opérationnels totaux de BCE ce trimestre.

Les produits opérationnels de Bell ont augmenté de 1,0 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 3 882 millions \$, contre 3 845 millions \$ au premier trimestre de 2010, en raison de la hausse des produits des activités ordinaires du secteur Services sans fil de Bell, contrebalancée en partie par la baisse des produits des activités ordinaires du secteur Services sur fil de Bell. Les produits opérationnels de Bell au premier trimestre de 2011 sont composés des produits opérationnels tirés des services, de 3 473 millions \$, ce qui représente une amélioration de 1,8 % par rapport au premier trimestre de 2010, et des produits opérationnels tirés des produits, de 409 millions \$, ce qui représente une diminution de 6,2 % d'un exercice à l'autre.

Les produits des activités ordinaires du secteur Services sur fil de Bell ont diminué de 2,7 % ce trimestre, surtout à cause du recul des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des ventes d'équipements de données. La croissance des produits tirés de nos services vidéo et de nos services Internet résidentiels a freiné cette baisse.

La croissance des produits des activités ordinaires du secteur Services sans fil de Bell, de 9,2 % au premier trimestre de 2011, est principalement attribuable à l'augmentation des produits opérationnels tirés des services découlant de l'accroissement de la clientèle et de l'utilisation plus intensive des services de données, qui a généré une progression du PMU d'un exercice à l'autre, ainsi qu'à l'augmentation des produits opérationnels tirés des produits découlant de l'accroissement des volumes au chapitre des acquisitions d'abonnés des services postpayés et de la mise à niveau des combinés.

Les produits des activités ordinaires de Bell Aliant ont diminué de 1,0 % au premier trimestre de 2011 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse continue des produits tirés des services locaux et des services interurbains. La diminution d'un exercice à l'autre a été en partie compensée par l'augmentation des produits tirés des services Internet, sans fil et de télévision.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits opérationnels par secteurs opérationnels.

Coûts opérationnels

Les coûts opérationnels de BCE se sont établis à 2 633 millions \$ au premier trimestre de 2011 comparativement à 2 680 millions \$ au trimestre correspondant de 2010. La diminution d'un exercice à l'autre découle de la réduction des coûts opérationnels de Bell. Les coûts opérationnels de Bell Aliant ce trimestre sont demeurés essentiellement inchangés, d'un exercice à l'autre, à 354 millions \$ comparativement à 351 millions \$ au premier trimestre de 2010.

Les coûts opérationnels de Bell se sont élevés à 2 377 millions \$ au premier trimestre de 2011, en baisse de 2,2 % contre 2 430 millions \$ au premier trimestre de 2010. La diminution d'un exercice à l'autre est attribuable à la réduction des coûts opérationnels du secteur Services sur fil de Bell, en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts opérationnels du secteur Services sans fil de Bell.

Les coûts opérationnels du secteur Services sur fil de Bell ont diminué de 6,6 % pour s'établir à 1 628 millions \$ ce trimestre, contre 1 743 millions \$ l'exercice précédent; cette amélioration est principalement attribuable au fait que les charges liées aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver subies au premier trimestre de 2010 ne se sont pas répétées cette année, à la baisse des coûts de main-d'œuvre, à la réduction des achats de biens et services surtout attribuable à la baisse des ventes de produits d'un exercice à l'autre, à la diminution des impôts sur le capital ainsi qu'à l'incidence positive des économies de coûts réalisées par suite de la renégociation des contrats de service et des améliorations de la productivité découlant de l'efficacité.

Les coûts opérationnels du secteur Services sans fil de Bell ont augmenté de 7,5 % pour s'établir à 790 millions \$ au premier trimestre de 2011, contre 735 millions \$ au premier trimestre de 2010, principalement par suite de l'augmentation d'un exercice à l'autre des acquisitions brutes d'abonnés des services postpayés, de l'accroissement des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à la mise à niveau des combinés et de la hausse des coûts globaux de la main-d'œuvre.

Le coût total des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite de BCE a augmenté de 11,3 % pour s'établir à 59 millions \$ ce trimestre, contre 53 millions \$ au premier trimestre de 2010. Le coût total des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite de Bell s'est établi à 44 millions \$ au premier trimestre de 2011, en hausse contre 40 millions \$ au premier trimestre de 2010. L'augmentation d'un exercice à l'autre est imputable à l'incidence de la diminution du taux d'actualisation à l'égard des obligations au titre des avantages du personnel en vertu des régimes d'avantages du personnel. Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite de Bell Aliant a aussi légèrement augmenté, en hausse de 15 millions \$ ce trimestre par rapport à 13 millions \$ au premier trimestre de 2010.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des coûts opérationnels par secteurs opérationnels.

BAIIA

Le BAIIA de BCE a augmenté de 4,6 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 1 833 millions \$, contre 1 753 millions \$ au premier trimestre de 2010, en raison de la hausse du BAIIA de Bell découlant d'une forte croissance des produits des activités ordinaires et du maintien d'une gestion rigoureuse des coûts opérationnels, comme il est décrit ci-dessus. La diminution du BAIIA de Bell Aliant a modéré l'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA de BCE ce trimestre. La marge du BAIIA de BCE a augmenté de 1,5 point de pourcentage, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 41,0 % au premier trimestre de 2011, contre 39,5 % au premier trimestre de 2010.

Le BAIIA de Bell pour le premier trimestre de 2011 s'est établi à 1 505 millions \$, en hausse de 6,4 % contre 1 415 millions \$ au premier trimestre de 2010. Par conséquent, la marge du BAIIA de Bell a également augmenté, soit de 38,8 % au premier trimestre de 2011, contre 36,8 % au premier trimestre de 2010. La hausse du BAIIA de Bell ce trimestre découle de l'amélioration de la performance du secteur Services sans fil de Bell et du secteur Services sur fil de Bell.

Le BAIIA du secteur Services sans fil de Bell a augmenté de 12,2 % au premier trimestre de 2011, malgré l'accroissement des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à leur fidélisation d'un exercice à l'autre, par suite de la croissance significative des produits tirés des services sans fil et du contrôle exercé sur les frais de vente, généraux et administratifs.

Le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell a augmenté de 4,0 % au premier trimestre de 2011 par suite de la diminution des coûts opérationnels, d'un exercice à l'autre, en partie contrebalancée par la baisse des produits des activités ordinaires, comme il est décrit ci-dessus.

Le BAIIA de Bell Aliant a diminué de 3,0 % au premier trimestre de 2011, ce qui reflète principalement le recul des produits opérationnels d'un exercice à l'autre.

Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles de 611 millions \$ au premier trimestre de 2011 représente une augmentation de 25 millions \$, ou 4,3 %, comparativement à 586 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2010.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est établi à 179 millions \$ au premier trimestre de 2011 contre 180 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent.

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Nous avons comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 61 millions \$ au premier trimestre de 2011. Ces coûts comprennent :

- des frais de 42 millions \$ chez Bell et de 1 million \$ chez Bell Aliant au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre résultant de départs volontaires et involontaires
- des coûts liés aux acquisitions de 2 millions \$
- d'autres frais de 16 millions \$ au premier trimestre de 2011, qui comprennent les coûts de 6 millions \$ liés aux locaux engendrés par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre.

Nous avons comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 32 millions \$ au premier trimestre de 2010. Ces charges comprenaient :

- des frais de 11 millions \$ chez Bell et de 11 millions \$ chez Bell Aliant au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre résultant de départs volontaires et involontaires
- des coûts liés aux acquisitions de 3 millions \$
- d'autres frais de 7 millions \$ au premier trimestre de 2010, qui comprenaient les coûts de 2 millions \$ liés aux locaux engendrés par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre.

Charges financières

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts de 191 millions \$ au premier trimestre de 2011 représente une augmentation de 19 millions \$, ou 11,0 %, comparativement à 172 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'augmentation des niveaux d'endettement moyens, en partie compensée par la diminution des taux d'intérêt moyens et l'arrêt de l'incorporation dans le coût d'un actif de la charge d'intérêts à l'égard de nos licences d'utilisation du spectre en 2011.

Intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel

L'intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel de 242 millions \$ au premier trimestre de 2011 représente une diminution de 6 millions \$, ou 2,4 %, comparativement à 248 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du taux d'actualisation moindre utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages du personnel.

Intérêt sur le passif lié aux parts du fonds

L'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds de 92 millions \$ au premier trimestre de 2010 représente les distributions déclarées et payées aux autres porteurs de parts du fonds.

Rendement attendu des actifs des régimes de retraite

Le rendement attendu des actifs des régimes de retraite de 254 millions \$ au premier trimestre de 2011 représente une augmentation de 29 millions \$, ou 12,9 %, comparativement à 225 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des actifs dans le régime de retraite de Bell en 2011 en raison du rendement des actifs des régimes de retraite en 2010 et d'une cotisation volontaire au régime de retraite versée en décembre 2010.

Autres (charges) produits

Les autres charges de 22 millions \$ au premier trimestre de 2011 représentent une diminution de 291 millions \$ comparativement aux autres produits de 269 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la perte de valeur de 21 millions \$ enregistrée au premier trimestre de 2011 à l'égard de notre bureau périphérique Westwinds, à Calgary, comparativement au profit de 120 millions \$ réalisé au premier trimestre de 2010 à la vente de notre placement dans SkyTerra Communications Inc. et à un profit évalué à la valeur de marché de 147 millions \$ au premier trimestre de 2010 découlant du passif lié aux parts du fonds.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 4 millions \$, ou de 2,0 %, pour s'établir à 199 millions \$ au premier trimestre de 2011, comparativement à 203 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de reprises plus élevées en 2011 à l'égard de positions fiscales incertaines, certains problèmes de contrôle fiscal ayant été réglés, et de la diminution du taux d'imposition des sociétés, contrebalancée en partie par l'augmentation du bénéfice imposable.

Résultat net attribuable aux actionnaires n'ayant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle, de 50 millions \$ au premier trimestre de 2011, représente une augmentation de 51 millions \$ comparativement à une participation ne donnant pas le contrôle négative de 1 million \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Le 1^{er} janvier 2011, Bell Aliant a abandonné sa structure de fonds de revenu pour adopter celle de société par actions, ce qui a supprimé notre passif lié aux parts du fonds et rétabli la participation ne donnant pas le contrôle. Notre participation est demeurée la même par suite de ce changement, car les parts du fonds ont été échangées contre des actions ordinaires, à raison de une pour une.

Résultat net et RPA

Le résultat net attribuable aux actions ordinaires au premier trimestre de 2011 s'est établi à 503 millions \$, ou 0,67 \$ par action ordinaire, comparativement au résultat net de 706 millions \$, ou 0,92 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution en 2011 est imputable à l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et de la charge d'intérêts et à une perte de valeur enregistrée à l'égard de notre bureau périphérique Westwinds, à Calgary, en partie compensée par la hausse du BAIIA, la diminution de la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel, la baisse du taux d'imposition et la réduction du nombre d'actions en circulation. Cette diminution est également imputable en partie à l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010, et aux profits sur placements réalisés au premier trimestre de 2010. En outre, en 2010, le résultat net ajusté exclut les ajustements à la juste valeur du passif lié aux parts du fonds et ajuste le résultat pour refléter l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds en tant que participation ne donnant pas le contrôle.

Exclusion faite de l'incidence de ces coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, profits sur placements, ajustements à la juste valeur de notre passif lié aux parts du fonds et ajustements du résultat pour refléter l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds en tant que participation ne donnant pas le contrôle, le résultat net ajusté s'est établi à 543 millions \$ au premier trimestre de 2011, une hausse de 76 millions \$ comparativement à 467 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Par conséquent, le RPA ajusté a augmenté de 18,0 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 0,72 \$ par action ordinaire, contre 0,61 \$ au premier trimestre de 2010.

ANALYSE SECTORIELLE

Notre structure de présentation de l'information reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Au premier trimestre de 2011, Bell a fait l'acquisition de xwave, une division de Bell Aliant, qui se spécialise dans les services professionnels de TI et les solutions technologiques de pointe. Par conséquent, nous avons retraité les résultats de la période antérieure pour les Services sur fil de Bell et Bell Aliant afin de refléter le changement de propriété de xwave entre Bell et Bell Aliant. Nos secteurs isolables et nos résultats consolidés n'ont pas changé à la suite de ce retraitement.

PRODUITS OPÉRATIONNELS	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	2 672	2 747	(2,7 %)
Services sans fil de Bell	1 251	1 146	9,2 %
Éliminations intersectorielles	(41)	(48)	14,6 %
Bell	3 882	3 845	1,0 %
Bell Aliant	682	689	(1,0 %)
Éliminations intersectorielles	(98)	(101)	3,0 %
Total des produits opérationnels	4 466	4 433	0,7 %

BAIIA	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	1 044	1 004	4,0 %
Services sans fil de Bell	461	411	12,2 %
Bell	1 505	1 415	6,4 %
Bell Aliant	328	338	(3,0 %)
Total du BAIIA	1 833	1 753	4,6 %

Secteur Services sur fil de Bell

Produits des activités ordinaires du secteur Services sur fil de Bell

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	729	762	(4,3 %)
Services interurbains	234	236	(0,8 %)
Services de données	955	1 015	(5,9 %)
Services vidéo	460	428	7,5 %
Équipements et autres	219	227	(3,5 %)
Total des produits externes	2 597	2 668	(2,7 %)
Produits intersectoriels	75	79	(5,1 %)
Total des produits des activités ordinaires du secteur Services sur fil de Bell	2 672	2 747	(2,7 %)

Les produits des activités ordinaires du secteur Services sur fil de Bell ont totalisé 2 672 millions \$ au premier trimestre de 2011, en baisse de 2,7 % contre 2 747 millions \$ au premier trimestre de 2010. Les baisses des produits, d'un exercice à l'autre, de 33 millions \$ dans les services locaux et d'accès, de 2 millions \$ dans les services interurbains, de 60 millions \$ dans les services de données et de 8 millions \$ dans les équipements et autres, ont été partiellement compensées par la hausse de 32 millions \$ dans les produits tirés des services vidéo.

Services locaux et d'accès

Les produits tirés des services locaux et d'accès, de 729 millions \$ au premier trimestre de 2011, représentent une diminution de 4,3 %, comparativement à 762 millions \$ au trimestre correspondant de 2010. La diminution est principalement imputable à l'érosion continue du nombre d'abonnés des SAR résidentiels et d'affaires et aux pressions visant à établir de nouveaux prix, surtout dans nos secteurs des grandes entreprises et du marché d'affaires de masse, du fait de la concurrence exercée sur les prix dans le marché. Bien que les produits tirés des services locaux et d'accès aient diminué de 4,3 % d'un exercice à l'autre, le rythme de diminution s'est considérablement amélioré ce trimestre, alors qu'il était de 5,4 % aux premier et quatrième trimestres de 2010, en raison principalement de la réduction des pertes nettes liées aux SAR, d'un exercice à l'autre, et de l'incidence favorable des majorations de prix qui ont contribué à la hausse du PMU sur nos ensembles de Bell Téléphonie ce trimestre.

Nos pertes nettes liées aux SAR au premier trimestre de 2011 se sont établies à 59 243, ce qui représente une amélioration de 40,7 % par rapport à des pertes nettes de 99 829 subies au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce résultat traduit la diminution, d'un exercice à l'autre, du nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR, l'amélioration s'établissant à 15,0 % au premier trimestre de 2011. Même si nos SAR résidentiels demeurent touchés par le fait que nos concurrents dans

la câblodistribution continuent de pratiquer des prix bas et d'être actifs au chapitre de l'activité promotionnelle en Ontario et au Québec, nos territoires de desserte à titre de fournisseur titulaire, ainsi que par les répercussions de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet, l'amélioration au chapitre des pertes d'abonnés des SAR ce trimestre est attribuable à nos initiatives de groupage des services résidentiels, qui ont été soutenues par la disponibilité de plus en plus grande de Télé Fibe, à nos offres concurrentielles en vue de la fidélisation de la clientèle et à nos initiatives visant la reconquête de clients.

Les SAR d'affaires ont augmenté de 5 044 au premier trimestre de 2011, comparativement à une perte nette de 24 211 au premier trimestre de 2010, principalement par suite de l'augmentation au chapitre des ajouts nets de clients de gros découlant d'un contrat de revente conclu avec un tiers revendeur de services de lignes d'accès d'affaires. L'amélioration d'un exercice à l'autre est également attribuable au nombre moindre de débranchements de SAR d'affaires, reflétant le succès de nos stratégies de fidélisation de la clientèle, malgré l'intensification de la concurrence dans le marché de masse et des moyennes entreprises, le maintien d'une demande faible pour les nouvelles installations en raison de la faiblesse des statistiques sur les niveaux d'emploi et de la prudence des entreprises en matière de dépenses, ainsi que de l'abandon graduel des lignes téléphoniques au profit de services IP plus efficaces.

Au 31 mars 2011, notre clientèle combinée d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR totalisait 6 416 462 lignes (comprenant 3 544 600 lignes résidentielles et 2 871 862 lignes d'affaires), comparativement à 6 761 193 lignes (comprenant 3 810 912 lignes résidentielles et 2 950 281 lignes d'affaires) à la fin du premier trimestre de 2010. Du fait de l'amélioration au chapitre du nombre combiné des pertes d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR d'un exercice à l'autre, le rythme d'érosion de notre clientèle totale des SAR a diminué pour s'établir à 5,1 % au premier trimestre de 2011, contre 6,1 % au premier trimestre de 2010. Ces chiffres représentent un rythme annualisé d'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR de 7,0 % et de 2,7 %, respectivement, comparativement à 8,0 % et à 3,6 % au premier trimestre de 2010.

Services interurbains

Les produits tirés des services interurbains se sont établis à 234 millions \$ au premier trimestre de 2011, en baisse de 0,8 % contre 236 millions \$ au premier trimestre de 2010. Le rythme d'érosion des produits tirés des services interurbains au premier trimestre de 2011 s'est considérablement amélioré comparativement aux trimestres précédents, principalement par suite de l'augmentation des produits découlant de la croissance des ventes de minutes de conversations interurbaines globales. Ces produits ont été contrebalancés par l'incidence défavorable de la baisse des minutes de conversation des abonnés résidentiels et d'affaires en raison des pertes d'abonnés des lignes SAR dues à la concurrence et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services IP, des pertes de clients en faveur d'autres fournisseurs de services interurbains, des pressions sur les prix dans nos marchés d'affaires ainsi que l'adoption continue, par les clients des services résidentiels, de plans offrant un volume d'utilisation illimité ou un volume d'utilisation élevé pour un prix mensuel fixe.

Services de données

Les produits tirés des services de données ont totalisé 955 millions \$ au premier trimestre de 2011, en baisse de 5,9 %, contre 1 015 millions \$ au premier trimestre de 2010. La diminution d'un exercice à l'autre découle de la réduction des ventes d'équipements de données et de services gérés de TIC à des grandes entreprises clientes, principalement dans le secteur public, des produits tirés des services de connectivité à large bande IP générés au premier trimestre de 2010 par notre unité Marchés Affaires dans la foulée des Jeux olympiques de Vancouver, ainsi que du recul continu des produits tirés des services de données traditionnels. Cette diminution des produits tirés des services de données traditionnels est imputable à la migration continue des clients d'affaires vers les systèmes IP, aux pertes dues à la concurrence, aux pressions sur les prix dans nos segments de marché d'affaires et de gros et aux volumes moindres de circuits d'accès au réseau numérique utilisés par nos clients d'affaires, qui continuent de se montrer prudents en matière de dépenses compte tenu de la faible croissance des niveaux d'emploi dans le contexte économique. Ces facteurs, qui ont eu une incidence négative sur la croissance des produits globaux de Bell tirés des services de données ce trimestre, ont été partiellement compensés par la hausse des produits tirés des services Internet résidentiels découlant principalement de la croissance du nombre d'abonnés et de la proportion accrue de clients s'abonnant aux forfaits Bell Internet Fibe.

Nous avons ajouté 13 161 abonnés nets des services Internet haute vitesse au premier trimestre de 2011, comparativement à 10 467 au premier trimestre de 2010. Bien que nos concurrents continuent de présenter des offres accrocheuses de recrutement d'abonnés et malgré le phénomène de substitution par le sans-fil, l'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable à notre service Internet Fibe, la demande pour des vitesses supérieures demeurant soutenue dans le marché de la consommation de larges bandes, au nombre moindre de débranchements d'abonnés résidentiels d'un exercice à l'autre, aux tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires de services Internet pour les clients des SAR que nous avons reconquis et à notre nouveau service Télé Fibe. Au 31 mars 2011, le nombre total de nos connexions à Internet haute vitesse s'établissait à 2 110 487, ce qui représente une augmentation de 2,1 % depuis la fin du premier trimestre de 2010.

Services vidéo

Les produits tirés des services vidéo ont augmenté de 7,5 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 460 millions \$, comparativement à 428 millions \$ au premier trimestre de 2010, en raison de l'augmentation du PMU et de celle du nombre d'abonnés. Le PMU des services vidéo s'est amélioré, augmentant à 75,76 \$ par mois au premier trimestre de 2011, contre

Rapport de gestion

72,60 \$ par mois au premier trimestre de 2010, soit une hausse de 4,4 %, ou de 3,16 \$. L'amélioration d'un exercice à l'autre du PMU des services vidéo est principalement attribuable à la transition d'abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé, ce qui s'explique en partie du fait que les clients adoptent de plus en plus des décodeurs de qualité supérieure, et aux majorations de tarifs.

Nous avons ajouté 7 663 nouveaux abonnés nets des services de télévision au premier trimestre de 2011, comparativement à des activations nettes de 19 889 au premier trimestre de 2010. Bien que ce résultat reflète un taux de désabonnement accru dans nos marchés de l'Ouest et des provinces atlantiques du fait que les câblodistributeurs implantés dans ces régions pratiquent des prix bas sur les forfaits de services et sont actifs au chapitre de l'activité promotionnelle, notre service Bell Télé Fibe, qui est actuellement disponible seulement dans certains secteurs de Toronto et de Montréal, a grandement contribué aux acquisitions d'abonnés des services de télévision ce trimestre. Le taux de désabonnement de nos services vidéo au premier trimestre de 2011 a augmenté pour s'établir à 1,4 %, contre 1,1 % au premier trimestre de 2010. Les ajouts nets de services de télévision par satellite de gros ce trimestre sont demeurés relativement inchangés d'un exercice à l'autre. Au 31 mars 2011, notre clientèle des services vidéo totalisait 2 027 761 abonnés, ce qui représente une augmentation de 3,0 % depuis la fin du premier trimestre de 2010.

Équipements et autres

Les produits tirés des équipements et autres ont diminué de 3,5 % ce trimestre, pour s'établir à 219 millions \$, contre 227 millions \$ au premier trimestre de 2010. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la diminution des ventes d'équipements de transmission sur fil, d'un exercice à l'autre, ainsi qu'aux offres promotionnelles de Bell Télé, qui ont réduit le prix moyen de détail de nos décodeurs de qualité supérieure.

BAIIA du secteur Services sur fil de Bell

Le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell s'est établi à 1 044 millions \$ au premier trimestre de 2011, en hausse de 4,0 % par rapport à 1 004 millions \$ au premier trimestre de 2010. Ce résultat correspond à une marge du BAIIA de 39,1 % ce trimestre, représentant une amélioration de 2,6 points de pourcentage par rapport au premier trimestre de 2010.

L'amélioration du BAIIA du secteur Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la diminution des coûts opérationnels, soit de 6,6 % ce trimestre, pour s'établir à 1 628 millions \$, contre 1 743 millions \$ au premier trimestre de 2010. Cette amélioration est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des coûts opérationnels et des frais de commercialisation par rapport aux frais relatifs à la commandite des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver subis au premier trimestre de 2010
- la diminution du coût des ventes découlant de la réduction des ventes de produits d'un exercice à l'autre
- la compression des coûts de main-d'œuvre résultant de la réduction de l'effectif et du recours moins fréquent à l'impartition
- la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions et de la charge de rémunération variable des dirigeants
- les économies réalisées au chapitre des TI découlant de la réduction des coûts des services contractuels de maintenance et des coûts des projets ainsi que celle de l'impression et de la mise à la poste des factures des clients
- la diminution des taux pour la couverture des dollars américains en 2011 relativement à nos achats libellés dans cette monnaie
- l'élimination des impôts sur le capital à la fin de 2010
- la diminution des créances irrécouvrables
- d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle découlant de l'amélioration de la productivité et du service, tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels pour les services résidentiels.

L'augmentation du coût des ventes découlant de la progression des ventes de minutes de conversations interurbaines globales, ainsi que la hausse du coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite, ont partiellement contrebalancé l'amélioration d'un exercice à l'autre des coûts opérationnels dans le secteur Services sur fil de Bell.

En outre, l'incidence favorable de la diminution des coûts opérationnels sur le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell au premier trimestre de 2011 a été atténuée par la baisse de 2,7 % des produits opérationnels ce trimestre, comme il est décrit précédemment.

Secteur Services sans fil de Bell

Produits des activités ordinaires du secteur Services sans fil de Bell

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION
Services	1 145	1 053	8,7 %
Produits	99	86	15,1 %
Total des produits externes	1 244	1 139	9,2 %
Produits intersectoriels	7	7	–
Total des produits des activités ordinaires du secteur Services sans fil de Bell	1 251	1 146	9,2 %

Les produits des activités ordinaires du secteur Services sans fil de Bell, comprenant les produits tirés des services réseau et des produits, ont augmenté de 9,2 % pour s'établir à 1 251 millions \$ au premier trimestre de 2011, contre 1 146 millions \$ au premier trimestre de 2010.

Les produits tirés des services dans le sans-fil ont enregistré une progression de 8,7 % au premier trimestre de 2011, pour s'établir à 1 145 millions \$, contre 1 053 millions \$ au premier trimestre de 2010. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de la croissance du nombre de nos abonnés des services postpayés et de l'utilisation accrue des services de données sans fil, ce qui a contribué à l'augmentation du PMU au premier trimestre de 2011. Les produits tirés des services de données sans fil ont augmenté de 38 % ce trimestre comparativement au premier trimestre de 2010, tandis que les produits tirés des services voix sans fil ont augmenté de 1,1 % d'un exercice à l'autre.

Les produits opérationnels tirés des produits ont augmenté de 15,1 % au premier trimestre de 2011, s'établissant à 99 millions \$ contre 86 millions \$ au trimestre correspondant de 2010, malgré la diminution du prix moyen des combinés découlant des offres d'acquisition d'abonnés proposant des rabais en raison du niveau élevé d'intensité de la concurrence. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète la progression des ventes de téléphones intelligents ainsi que le nombre accru d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et de mises à niveau.

Le PMU combiné a augmenté de 3,2 % au premier trimestre de 2011, pour s'établir à 51,68 \$ par mois, comparativement à 50,07 \$ par mois au premier trimestre de 2010 en raison de l'augmentation du PMU des services postpayés. La diminution du PMU des services prépayés, d'un exercice à l'autre, a atténué l'amélioration du PMU combiné ce trimestre.

Le PMU des services postpayés a augmenté de 1,3 % au premier trimestre de 2011, pour s'établir à 62,51 \$ par mois, comparativement à 61,72 \$ par mois au premier trimestre de 2010. Cette augmentation est attribuable à la croissance du PMU des services de données reflétant l'utilisation plus intensive du courriel, de l'accès Internet sans fil, de la messagerie texte et d'autres applications mobiles, ainsi qu'à la popularité croissante des plans de services de données, concordant avec la vente d'un nombre plus élevé de téléphones intelligents et d'autres appareils de transmission de données, dont les stations Turbo et les tablettes. L'augmentation des produits tirés des services interurbains, attribuable à la hausse des tarifs des plans d'interurbains sans fil et à leur utilisation plus intensive, a également contribué à l'amélioration du PMU des services postpayés au premier trimestre de 2011. La diminution du PMU de la composante services téléphoniques découle principalement des pressions de la concurrence sur les prix et du phénomène de substitution favorisant les fonctions et services de données.

Le PMU des services prépayés s'est établi à 15,36 \$ par mois au premier trimestre de 2011, comparativement à 16,87 \$ par mois au premier trimestre de 2010. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la baisse de l'utilisation moyenne par abonné entraînée par l'augmentation de la migration des abonnés des services prépayés vers les services postpayés. En outre, l'intensification de la concurrence ce trimestre des nouveaux venus dans le secteur du sans-fil, qui occupent le segment du marché des services générant une valeur moindre, a contribué à la perte de certains abonnés des services prépayés, qui génèrent un PMU plus élevé, contribuant ainsi à la diminution du PMU des services prépayés d'un exercice à l'autre.

Les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 13,4 % ce trimestre, s'établissant à 299 657 contre 264 312 au premier trimestre de 2010. Les activations brutes de services postpayés ont représenté environ 71 % du total des activations brutes au premier trimestre de 2011, comparativement à 62 % au premier trimestre de 2010. L'augmentation d'un exercice à l'autre des activations brutes de services postpayés est attribuable à notre vaste gamme de combinés, comprenant les téléphones intelligents dernier cri et d'autres appareils mobiles très demandés dont plusieurs ne sont vendus que par Bell pour une période limitée, à nos offres promotionnelles, aux efforts que nous continuons de déployer pour recruter des clients générant une valeur élevée et à l'expansion du réseau de distribution. Au 31 mars 2011, les abonnés des téléphones intelligents représentaient 34 % de la clientèle des services postpayés, comparativement à 20 % il y a un an.

Les activations brutes de services prépayés ont diminué de 24,5 % au premier trimestre de 2011, pour s'établir à 124 142 contre 164 522 au premier trimestre de 2010, en raison principalement du fait que nous ciblons davantage les acquisitions d'abonnés des services postpayés chez Bell Mobilité et Virgin et compte tenu des offres de recrutement accrocheuses lancées par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil visant à recruter des abonnés générant une valeur moindre.

Malgré le nombre considérablement accru d'activations brutes de services postpayés d'un exercice à l'autre, le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 1,2 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 423 799, comparativement à 428 834 au premier trimestre de 2010 en raison de la diminution des activations brutes de services prépayés.

Notre taux de désabonnement combiné a augmenté pour s'établir à 1,9 % au premier trimestre de 2011, alors qu'il était de 1,8 % au premier trimestre de 2010, par suite de l'augmentation du taux de désabonnement de nos services postpayés et de nos services prépayés. Le taux de désabonnement des services postpayés a augmenté pour s'établir à 1,4 % ce trimestre, contre 1,2 % au premier trimestre de 2010, tandis que le taux de désabonnement des services prépayés a augmenté pour s'établir à 3,7 %, contre 3,4 % pour les périodes correspondantes respectives. L'augmentation du taux de désabonnement des services postpayés et des services prépayés ce trimestre reflète principalement l'intensification de la concurrence sur le plan de la commercialisation, en particulier dans le segment du marché des services générant une valeur moindre, en raison en partie de la concurrence sur les prix et du nombre accru d'offres de plans qui proposent un volume illimité d'utilisation. Même si notre taux de désabonnement des services postpayés a augmenté d'un exercice à l'autre ce trimestre, il s'est amélioré comparativement au taux de désabonnement de 1,5 % enregistré au quatrième trimestre de 2010, ce qui reflète le succès de nos efforts de fidélisation de la clientèle et les améliorations continues apportées à la qualité des réseaux.

Le total des activations nettes d'abonnés du sans-fil a diminué pour s'établir à 5 292 au premier trimestre de 2011, contre 55 625 au premier trimestre de 2010, la forte croissance des activations brutes de services postpayés générant une valeur plus

Rapport de gestion

élevée ayant été contrebalancée en grande partie par la diminution des activations brutes de services prépayés et l'augmentation du taux de désabonnement. Les activations nettes de services postpayés ont été essentiellement stables ce trimestre, d'un exercice à l'autre, à 80 648 comparativement à 81 212 au premier trimestre de 2010, tandis que les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont augmenté pour s'établir à 75 356, contre 25 587 aux périodes respectives correspondantes. Au 31 mars 2011, nous fournissons le service à 7 247 340 abonnés des services sans fil, ce qui représente une augmentation de 5,2 % par rapport à la fin du premier trimestre de 2010.

BAIIA du secteur Services sans fil de Bell

Le secteur Services sans fil de Bell a enregistré un BAIIA de 461 millions \$ au premier trimestre de 2011, en hausse de 12,2 % contre 411 millions \$ au premier trimestre de 2010. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell est principalement attribuable à la hausse des produits opérationnels tirés des services sans fil, comme il est décrit précédemment, en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts opérationnels. La marge du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell en pourcentage des produits tirés des services sans fil s'est établie à 40,3 % au premier trimestre de 2011, en hausse contre 39,0 % au premier trimestre de 2010.

Les coûts opérationnels du secteur Services sans fil de Bell, qui ont augmenté de 7,5 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 790 millions \$, alors qu'ils se situaient à 735 millions \$ au premier trimestre de 2010, reflètent la hausse des dépenses, d'un exercice à l'autre, à l'égard de la fidélisation de la clientèle et de la mise à niveau des combinés, l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découlant du nombre accru d'activations brutes des services postpayés et les coûts plus élevés des combinés compte tenu des volumes accrus au titre de la mise en service d'abonnés utilisant des téléphones intelligents, l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance, ainsi que la hausse des coûts de main-d'œuvre découlant des augmentations de salaire annuelles de nos employés à temps plein et du recours plus intensif à l'impartition pour la prestation d'un service d'assistance à une clientèle croissante d'abonnés des téléphones intelligents utilisant des appareils et des services de plus en plus perfectionnés. La diminution des frais de publicité et de marketing, en regard des frais plus élevés subis l'exercice précédent pendant les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver, ainsi que la réduction des coûts administratifs généraux reflétant l'amélioration de l'efficacité en matière de soutien de notre clientèle d'abonnés des services sans fil, ont partiellement compensé l'augmentation des coûts opérationnels dans les services sans fil ce trimestre.

À partir du premier trimestre de 2011, nous avons modifié notre méthode de calcul du coût d'acquisition du sans-fil pour la rendre plus conforme aux pratiques ayant cours dans l'industrie canadienne; ces dernières excluent certaines commissions récurrentes payées du calcul du coût d'acquisition du sans-fil et les traitent plutôt comme un coût de fidélisation de la clientèle. Les données des trimestres précédents ont été retraitées afin que les comparaisons d'un exercice à l'autre soient uniformes.

Le coût d'acquisition du sans-fil par activation brute a augmenté de 14,0 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 366 \$, contre 321 \$ l'exercice précédent. Le coût d'acquisition du sans-fil par activation brute a été plus élevé d'un exercice à l'autre, principalement par suite de l'augmentation des subventions sur les combinés et des commissions de vente découlant d'une proportion plus élevée d'activations d'abonnés des services postpayés et d'utilisateurs de téléphones intelligents ce trimestre comparativement au premier trimestre de 2010. Cette augmentation a été en partie atténuée par l'incidence favorable de la diminution de la publicité et de la baisse des taux pour la couverture des dollars américains en 2011 relativement à nos achats d'appareils sans fil libellés dans cette monnaie.

Secteur Bell Aliant

Produits des activités ordinaires de Bell Aliant

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DE BELL ALIANT	T1 2011	T1 2010	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	308	321	(4,0 %)
Services interurbains	90	92	(2,2 %)
Services de données	172	159	8,2 %
Services sans fil	21	19	10,5 %
Équipements et autres	34	35	(2,9 %)
Total des produits externes	625	626	(0,2 %)
Produits intersectoriels	57	63	(9,5 %)
Total des produits des activités ordinaires de Bell Aliant	682	689	(1,0 %)

Les produits des activités ordinaires de Bell Aliant ont diminué de 1,0 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 682 millions \$, contre 689 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre découle de l'érosion continue au chapitre des services voix et données traditionnels de Bell Aliant. L'augmentation des produits découlant de la croissance des services Internet, sans fil et de télévision a partiellement compensé la diminution, d'un exercice à l'autre, des produits opérationnels de Bell Aliant ce trimestre.

Les produits tirés des services locaux et d'accès, de 308 millions \$ au premier trimestre de 2011, représentent une diminution de 4,0 %, comparativement à 321 millions \$ au premier trimestre de 2010. Ce résultat est attribuable à la baisse de 4,7 % du nombre d'abonnés aux SAR depuis la fin du premier trimestre de 2010, ce qui reflète les pertes de clients dues à la concurrence étant donné que nos concurrents pratiquent des prix bas et qu'ils accroissent leur part du marché concurrentiel de la téléphonie par câble; il est aussi attribuable à la substitution par d'autres services, y compris le sans-fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP). Afin d'atténuer l'impact de la baisse du nombre d'abonnés des SAR sur ses produits des activités ordinaires, Bell Aliant a mis en œuvre des programmes visant à fidéliser les clients générant la valeur la plus élevée et a instauré des majorations de prix dans certains secteurs de son territoire reflétant la valeur plus élevée fournie par ses forfaits de services groupés. Au 31 mars 2011, Bell Aliant fournissait le service à 2 742 691 abonnés des SAR, comparativement à 2 877 576 il y a un an.

Les produits tirés des services interurbains ont diminué de 2,2 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 90 millions \$, contre 92 millions \$ au premier trimestre de 2010. Même si les produits tirés des services interurbains ont continué de diminuer par suite des pertes d'abonnés des SAR et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services IP, le taux d'érosion s'est amélioré ce trimestre en raison du ralentissement du déclin des minutes d'utilisation d'un exercice à l'autre, et de l'incidence positive des majorations de tarifs.

Les produits tirés des services de données ont augmenté de 8,2 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 172 millions \$, contre 159 millions \$ au premier trimestre de 2010. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits tirés des services de télévision découlant d'une augmentation du nombre d'abonnés, de la croissance des produits tirés du service Internet du fait de la hausse de 3,8 % du nombre d'abonnés au service haute vitesse et d'une amélioration de 4,8 % du PMU des services résidentiels attribuable à la croissance des services à valeur ajoutée et aux majorations de tarifs. Au 31 mars 2011, Bell Aliant comptait 851 261 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 819 886 il y a un an.

Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 10,5 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 21 millions \$, contre 19 millions \$ au premier trimestre de 2010, principalement en raison de la croissance du nombre d'abonnés. Au 31 mars 2011, Bell Aliant comptait 134 541 abonnés du sans-fil, ce qui représente une hausse de 10,8 % depuis la fin du premier trimestre de 2010.

Les produits tirés des équipements et autres au premier trimestre de 2011 sont demeurés pratiquement inchangés, d'un exercice à l'autre, à 34 millions \$, comparativement à 35 millions \$ au premier trimestre de 2010.

BAlIA de Bell Aliant

Le BAlIA de Bell Aliant a diminué de 3,0 % pour s'établir à 328 millions \$ au premier trimestre de 2011, contre 338 millions \$ au premier trimestre de 2010. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la baisse des coûts opérationnels, comme il est décrit précédemment. Les coûts opérationnels sont demeurés relativement stables d'un exercice à l'autre.

Les coûts opérationnels de Bell Aliant se sont élevés à 354 millions \$ au premier trimestre de 2011, en hausse contre 351 millions \$ au premier trimestre de 2010. Cette légère progression d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation des achats de biens et services ce trimestre en raison de la croissance du nombre d'abonnés à *FibreOP*, aux coûts accrus relatifs au contenu et à l'augmentation des produits opérationnels tirés des produits de données. Les coûts de main-d'œuvre sont également plus élevés au premier trimestre de 2011 comparativement à l'exercice précédent, du fait des réductions des charges au premier trimestre de 2010 relativement à un régime incitatif fondé sur des actions à l'intention des dirigeants. Diverses mesures au chapitre de la maîtrise des coûts et autres mesures de réduction des charges, qui ont donné lieu à une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi que la baisse des dépenses discrétionnaires relatives aux employés par suite de la réduction de la main-d'œuvre en 2010, ont largement contrebalancé l'augmentation des coûts opérationnels de Bell Aliant ce trimestre.

Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

DETTE NETTE

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Dettes à court terme ⁽¹⁾	3 049	2 570
Dettes à long terme	11 556	10 581
Actions privilégiées ⁽²⁾	1 385	1 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 172)	(771)
Dettes nettes	13 818	13 765

(1) Inclut les avances bancaires et les effets à payer ainsi que la vente de créances clients.

(2) Suppose une pondération de la dette de 50 % sur 2 770 millions \$ d'actions privilégiées en circulation afin de respecter la méthode de traitement employée par les agences de cotation.

Rapport de gestion

La dette nette a augmenté de 53 millions \$ pour s'établir à 13 818 millions \$ au premier trimestre de 2011 en raison principalement de l'augmentation de la dette à long terme en ce qui a trait à Bell découlant de l'émission de débentures à moyen terme d'un montant en capital de 1 milliard \$ et portant intérêt à 4,40 %, ainsi que de l'augmentation des effets à payer et des avances bancaires, en partie compensée par la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

(en millions)	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Actions ordinaires	754,1	752,3
Options sur actions	7,5	8,5

Nous avons 754,1 millions d'actions ordinaires en circulation au 31 mars 2011, soit une augmentation de 1,8 million par rapport au 31 décembre 2010, découlant des options sur actions de BCE Inc. qui ont été exercées au premier trimestre de 2011.

Le nombre d'options sur actions en cours au 31 mars 2011 s'est établi à 7,5 millions, soit une diminution de 1,0 million par rapport au 31 décembre 2010. Le prix d'exercice moyen pondéré de toutes les options sur actions en cours au 31 mars 2011 était de 33 \$. Du total des options sur actions en cours au 31 mars 2011, 5,1 millions étaient exerçables au prix d'exercice moyen pondéré de 31 \$. Au premier trimestre de 2011 :

- 2,4 millions d'options ont été attribuées
- 1,8 million d'options attribuées antérieurement ont été exercées
- 1,6 million d'options attribuées antérieurement ont expiré ou ont fait l'objet d'une renonciation.

Le 1^{er} avril 2011, dans le cadre de l'acquisition de CTV, BCE Inc. a émis 21,7 millions d'actions à Woodbridge Ltd.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des entrées et des sorties de fonds.

	T1 2011	T1 2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	734	1 004
Dividendes/distributions de Bell Aliant payé(e)s à BCE	63	73
Dépenses d'investissement	(634)	(535)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(28)	(28)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle	(91)	–
Coûts liés aux acquisitions payés	4	4
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	217	42
Flux de trésorerie disponibles	265	560
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, à l'exclusion des dividendes/distributions payé(e)s	(280)	(115)
Acquisitions d'entreprises	–	9
Coûts liés aux acquisitions payés	(4)	(4)
Cessions d'entreprises	2	–
Augmentation des placements	(2)	(8)
Diminution des placements	3	10
Autres activités d'investissement	4	3
Émission nette d'instruments d'emprunt	1 452	52
Vente de créances clients	(2)	–
Émission d'actions ordinaires	49	1
Rachat d'actions ordinaires	–	(125)
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle	288	–
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	(344)	(310)
Autres activités de financement	(30)	(11)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 401	62

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 734 millions \$, une diminution de 270 millions \$, ou de 27 %, comparativement à 1 004 millions \$ au premier trimestre de 2010. La diminution est imputable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 199 millions \$ des cotisations aux régimes de retraite en raison d'une cotisation forfaitaire de 200 millions \$ au régime de retraite de Bell Aliant

- une augmentation de 153 millions \$ des coûts payés relativement aux indemnités de départ et autres principalement en raison des remises versées aux abonnés résidentiels du téléphone dans le cadre de notre engagement en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC
- une diminution du fonds de roulement.

Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA, en excluant les coûts des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite de 86 millions \$, et une diminution des intérêts versés, de 83 millions \$, en raison du paiement de distributions aux porteurs de parts du fonds en 2010.

Flux de trésorerie disponibles

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 265 millions \$ ce trimestre, une diminution de 295 millions \$ comparativement à des flux de trésorerie disponibles de 560 millions \$ au premier trimestre de 2010. Cette diminution est imputable aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles inférieurs de 270 millions \$, aux dépenses en immobilisations supérieures de 99 millions \$ et au paiement de dividendes en espèces par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle, de 91 millions \$, en partie compensés par un ajustement plus élevé au titre des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, de 175 millions \$.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de BCE se sont élevées à 634 millions \$ au premier trimestre de 2011, en hausse comparativement à 535 millions \$ au premier trimestre de 2010, ce qui reflète la hausse des dépenses chez Bell et Bell Aliant. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 14,2 % ce trimestre, en hausse contre 12,1 % au premier trimestre de 2010.

Chez Bell, les dépenses d'investissement ont augmenté de 16,8 % au premier trimestre de 2011 pour s'établir à 515 millions \$, contre 441 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces chiffres représentent un ratio d'intensité du capital de 13,3 % au premier trimestre de 2011, comparativement à 11,5 % au premier trimestre de 2010. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement imputable :

- au déploiement de la fibre à large bande dans des quartiers résidentiels, de nouveaux immeubles en copropriété et d'autres immeubles à logements multiples et entreprises en Ontario et au Québec
- au déploiement de la technologie de fibre optique jusqu'au domicile (réseau FTTH) dans la ville de Québec et dans de nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario et au Québec
- à la préparation en cours du réseau principal sur fil à large bande de Bell à l'appui du lancement commercial de notre service de télé IP
- à l'accroissement de la capacité de notre réseau en vue de satisfaire à l'augmentation de la demande pour les services de données sur fil et sans fil
- à nos investissements accrus dans le service à la clientèle afin d'améliorer les systèmes de soutien à la clientèle et les outils libre-service
- aux dépenses associées à la construction de centres d'hébergement de données en Ontario.

Compte tenu de la priorité stratégique accordée à la croissance des réseaux à large bande, les dépenses d'investissement de Bell Aliant ont augmenté de 26,6 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 119 millions \$ au premier trimestre de 2011, contre 94 millions \$ au premier trimestre de 2010, ce qui reflète l'expansion accélérée de sa couverture du service Internet *FibreOP* et de télévision grâce au déploiement du réseau FTTH.

Instruments d'emprunt

Au premier trimestre de 2011, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 1 452 millions \$, déduction faite des remboursements. Ces emprunts comprenaient l'émission, par Bell Canada, de débentures à moyen terme d'un montant en capital de 1 milliard \$ et d'emprunts au titre d'effets à payer et d'avances bancaires d'un montant d'environ 560 millions \$, principalement de l'émission de 600 millions \$ de papier commercial en ce qui a trait à Bell Canada.

Rachat d'actions ordinaires

Au premier trimestre de 2010, BCE Inc. avait racheté et annulé 4,2 millions d'actions ordinaires en circulation, pour un décaissement total de 125 millions \$, dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010.

Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle

Au premier trimestre de 2011, Bell Aliant Actions privilégiées Inc., une filiale indirecte de Bell Aliant Inc., a émis des actions privilégiées d'un montant de 288 millions \$.

Rapport de gestion

Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires

Au premier trimestre de 2011, les dividendes en espèces payés sur actions ordinaires ont augmenté, car nous avons payé un dividende de 0,457 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 0,405 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2010. Cette augmentation a été en partie compensée par le nombre moindre d'actions ordinaires en circulation en 2011 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

COTES DE CRÉDIT

Nos principales cotes de crédit au 11 mai 2011 sont inchangées par rapport à celles qui sont décrites dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE.

LIQUIDITÉ

Nos besoins de liquidités sont essentiellement inchangés par rapport à ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS CONCERNANT LES LITIGES

Le texte qui suit présente une mise à jour des litiges décrits dans la notice annuelle 2010 de BCE à la rubrique intitulée *Litiges* (aux pages 33 à 38 de la notice annuelle 2010 de BCE) déposée auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE, au www.bce.ca, et sur SEDAR, au www.sedar.com) et auprès de la United States Securities and Exchange Commission sur formulaire 40-F (disponible sur EDGAR, au www.sec.gov). Par souci de commodité, la mise à jour ci-après est présentée sous les mêmes titres et dans le même ordre que dans la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2010 de BCE.

Poursuites relatives à BCE Inc.

Recours collectif projeté relativement aux dividendes

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2010 de BCE, BCE Inc., BCE Acquisition Inc., le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et des sociétés affiliées de Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC sont défendeurs dans le cadre d'un recours collectif projeté institué le 24 octobre 2008 au nom de personnes physiques ou morales qui détenaient des actions ordinaires de BCE Inc. entre le 8 août 2007 et le 4 juillet 2008; les demandeurs réclament, entre autres choses, que BCE Inc. verse aux personnes inscrites au recours collectif des dividendes sur actions ordinaires relativement aux deuxième et troisième trimestres de 2008. Le 21 septembre 2010, BCE Inc. a présenté une requête modifiée visant à faire annuler la requête introductive d'instance au motif qu'elle repose sur des raisons frivoles et vexatoires et constitue un abus de la procédure. La requête doit être entendue en juillet 2011.

Poursuites relatives à Bell Canada

Recours collectif projeté relativement à la vitesse du service Internet

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2010 de BCE, Bell Canada est défendeur dans le cadre d'un recours collectif projeté institué le 29 mai 2008 réclamant le remboursement de 80 % des frais mensuels des clients pour leur service Internet haute vitesse ainsi que le paiement de dommages-intérêts exemplaires. Le 22 février 2011, la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête modifiée des demandeurs en vue d'obtenir l'autorisation d'instituer un recours collectif. Le 24 mars 2011, les demandeurs ont porté cette décision en appel devant la Cour d'appel du Québec.

Mise à jour du cadre réglementaire

Le texte qui suit présente une mise à jour des initiatives et des démarches réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* (aux pages 68 à 74 du rapport annuel 2010 de BCE) déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE, au www.bce.ca, et sur SEDAR, au www.sedar.com) et auprès de la United States Securities and Exchange Commission sur formulaire 40-F (disponible sur EDGAR, au www.sec.gov). Par souci de commodité, la mise à jour ci-après, le cas échéant, est présentée sous les mêmes titres et dans le même ordre que dans la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* du rapport de gestion annuel 2010 de BCE.

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Principales questions de réglementation en matière de télécommunications

Examen de la facturation à l'utilisation

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le 13 mars 2009, Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, société en commandite), ont proposé au CRTC des tarifs qui introduiraient la facturation à l'utilisation pour leur service d'accès par passerelle (SAP) résidentiel de gros conformément aux modifications de tarifs de Bell Canada et de Bell Aliant, société en commandite, en vigueur depuis le 1^{er} février 2007 pour les services d'accès Internet de détail. Le 25 janvier 2011, le CRTC a publié la Décision de télécom 2011-44, dans laquelle il approuve des tarifs de facturation à l'utilisation des services de gros réduits de 15 % par rapport aux tarifs de facturation à l'utilisation comparables des entreprises pour des services Internet de détail. Le 26 janvier 2011, Vaxination Informatique a présenté une demande écrite auprès du gouverneur en conseil lui demandant de réviser et d'invalider la décision du CRTC d'approuver ces tarifs. Le 8 février 2011, le CRTC a amorcé une instance dans le but de revoir ses décisions relatives à la facturation à l'utilisation et a suspendu la mise en œuvre de la facturation à l'utilisation des services de gros en attendant l'issue de cette instance.

Le 28 mars 2011, Bell Canada et Bell Aliant, société en commandite, ont retiré leur proposition sur la facturation à l'utilisation et ont plutôt proposé un modèle de tarification au volume global (TVG). Selon ce modèle, les FSI de gros paieraient des frais d'accès mensuels, ainsi qu'un tarif au volume s'appliquant au volume global de leur trafic. La TVG est conforme aux recommandations d'autres parties, notamment plusieurs FSI de gros, et elle leur offre la flexibilité nécessaire pour adopter leurs propres approches de tarification des services Internet, tout en soutenant le principe fondamental selon lequel ceux qui utilisent moins de capacité réseau ne devraient pas subventionner ceux qui en utilisent le plus. Reconnaisant que Bell Canada et Bell Aliant, société en commandite, ont retiré leur proposition de facturation à l'utilisation des services de gros, Vaxination Informatique a retiré, le 28 mars 2011, la demande écrite qu'il avait présentée au gouverneur en conseil. Une instance avec comparution devrait s'ouvrir le 11 juillet 2011. La décision du CRTC n'est pas attendue avant le quatrième trimestre de 2011.

Révision des tarifs des lignes locales dégroupées

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le 2 juin 2009, Bell Canada et Bell Aliant, société en commandite, ont proposé des changements aux tarifs existants pour leurs services de lignes dégroupées de gros à des concurrents dans leurs zones de desserte en Ontario et au Québec. Le 14 décembre 2009, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom 2009-775 et a rendu provisoires les tarifs actuels de lignes locales pendant qu'il complète l'examen des études de coût mises à jour des sociétés. Le CRTC a rendu sa décision le 12 janvier 2011 et les tarifs approuvés s'appliqueront rétroactivement à partir de la date de l'approbation provisoire (soit le 14 décembre 2009). Le 7 mars 2011, MTS Allstream a déposé une demande de révision et de modification de cette décision du CRTC, alléguant que les tarifs devraient même être inférieurs à leur niveau antérieur à la décision du 14 décembre 2009. Le 26 avril 2011, Bell Canada a déposé sa propre demande de révision et de modification de la décision du CRTC, en vue de faire augmenter, et non diminuer, les tarifs approuvés par le CRTC. Il est possible que le CRTC approuve, en totalité ou en partie, la demande de MTS Allstream et rejette celle de Bell Canada.

Instance visant à revoir l'accès aux services de télécommunications de base et d'autres questions

Le CRTC a établi un régime de subvention (contribution) de 175,8 millions \$ (à partir des données de 2010) afin de maintenir le service local dans les zones de desserte à coût élevé (c'est-à-dire les régions rurales et éloignées). Ce régime de subvention est financé par une taxe sur les revenus, qui a été fixée à 0,73 % des revenus admissibles des entreprises de télécommunications en 2010. Bell Canada ne retire plus de fonds du régime de subvention (contribution) et elle est par ailleurs le plus important contributeur de ce régime. Le 3 mai 2011, le CRTC a publié sa décision concernant l'instance visant à revoir l'accès aux services de télécommunications de base qu'il avait amorcée le 28 janvier 2010. Cette instance incluait l'examen de questions comme l'obligation de servir, l'objectif du service de base et le régime de subvention (contribution) du service local.

Le CRTC a établi des vitesses cibles universelles pour l'accès à large bande pour la fin de 2015, de l'ordre de 5 Mbps pour le téléchargement et de 1 Mbps pour le téléversement (vitesses réelles et non celles qui sont affichées dans la publicité) – au moyen de diverses technologies. Le CRTC n'a toutefois pas imposé l'obligation de servir en ce qui concerne la transmission sur large bande, pas plus qu'il n'a établi de mécanisme de financement pour le déploiement de la large bande. En vue d'atteindre ces objectifs, le CRTC continue plutôt de se fier au libre jeu du marché et au financement gouvernemental ciblé pour le Canada. Le CRTC continuera de suivre l'évolution de la situation et il pourrait éventuellement revoir son approche.

Dans sa décision, le CRTC prévoit également certaines hausses de tarifs pour le service téléphonique local de base (SLB) autonome (les clients de ce service s'abonnent seulement au service local à une seule ligne téléphonique résidentielle): jusqu'à 30 \$ sur une période de trois ans et, par la suite, suivant le taux annuel d'inflation dans les circonscriptions non réglementées et à concurrence de la hausse du taux d'inflation annuel pour les circonscriptions réglementées.

Rapport de gestion

Cette décision prévoit également de nombreux changements au régime de subvention (contribution). En particulier, les entreprises de services locaux concurrents ne sont plus admissibles aux subventions dans les circonscriptions réglementées, et les subventions sont éliminées du même coup dans les circonscriptions non réglementées, ce qui s'avère un changement positif pour Bell Canada, qui est un contributeur net au régime de subvention (contribution). Comme toujours, les entreprises de services locaux titulaires ont la possibilité de déposer des coûts actualisés afin de justifier une augmentation des subventions qui, si elles sont accordées, pourraient faire en sorte que Bell Canada se retrouve à verser des paiements plus élevés au titre du régime.

Demande écrite présentée au gouverneur en conseil par Rogers Communications Partnership Inc. (Rogers) concernant le mécanisme du compte de report du CRTC

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le 26 janvier 2011, Rogers a présenté une demande écrite au gouverneur en conseil en vertu de l'article 12 de la Loi sur les télécommunications relativement à la Décision de télécom 2010-805, intitulée *Bell Canada – Demandes de révision et de modification de certaines conclusions tirées dans la décision de télécom 2010-637 concernant l'utilisation de la technologie sans fil d'accès haute vitesse par paquets et le solde du compte de report*, dans laquelle le CRTC approuve la proposition modifiée de Bell Canada d'utiliser le montant approuvé de 306,3 millions \$ des fonds du compte de report aux fins de la technologie d'accès sans fil HSPA+ au lieu de la technologie DSL filaire pour étendre les services à large bande aux 112 collectivités approuvées pour inclusion dans le programme, financé au moyen des comptes de report, de Bell Canada.

Le gouverneur en conseil peut décider, d'ici le 29 octobre 2011, de modifier ou d'annuler la décision ou de la renvoyer au CRTC afin que celui-ci la reconsidère en partie ou dans son ensemble. Cependant, le 28 mars 2011, Bell Canada a contesté la légalité de la demande écrite de Rogers et a demandé à la Cour fédérale de rendre une ordonnance interdisant au Cabinet d'examiner la demande au motif qu'elle porte sur des questions qui ne faisaient pas partie de la décision initiale du CRTC que Rogers conteste. Le tribunal devrait rendre sa décision au plus tard le 29 octobre.

LOI SUR LA RADIODIFFUSION

La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le CRTC, dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2009-329 datée du 4 juin 2009, a renvoyé à la Cour d'appel fédérale la question de l'applicabilité de la Loi sur la radiodiffusion aux fournisseurs de services Internet et, par conséquent, de leur assujettissement à la réglementation sur la radiodiffusion.

Dans sa décision rendue le 7 juillet 2010, la Cour d'appel fédérale a conclu que les fournisseurs de services Internet « n'exercent pas, en totalité ou en partie, des activités d'entreprises de radiodiffusion assujetties à la Loi sur la radiodiffusion lorsque, en leur qualité de fournisseurs de services Internet, ils fournissent l'accès par le truchement d'Internet à la radiodiffusion demandée par les utilisateurs finaux ». Le 27 septembre 2010, l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, l'Association canadienne de production des médias, la Guilde canadienne des réalisateurs et la Guilde des écrivains du Canada ont présenté à la Cour suprême du Canada une demande pour permission d'en appeler de la décision du 7 juillet 2010 rendue par la Cour d'appel fédérale. Le 24 mars 2011, la Cour suprême a accueilli la demande d'appel de ces créateurs de contenu. Par conséquent, c'est la Cour suprême qui tranchera la question juridique de savoir si les FSI sont assujettis à la Loi sur la radiodiffusion lorsque, en leur qualité de fournisseurs de services Internet, ils fournissent l'accès par le truchement d'Internet à un contenu de radiodiffusion. Si la Cour suprême infirmait la décision de la Cour d'appel fédérale, affirmant ainsi que les FSI exercent des activités d'entreprises de radiodiffusion lorsqu'en leur qualité de FSI ils offrent par le truchement d'Internet un accès à la radiodiffusion, une telle décision donnerait au CRTC la compétence nécessaire pour imposer un prélèvement sur les produits des FSI, et ces fonds serviraient (en totalité ou en partie) à subventionner la création ou la distribution d'une programmation de contenu canadien de radiodiffusion par les nouveaux médias.

Instance visant l'examen du cadre réglementaire relatif à l'intégration verticale

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le 22 octobre 2010, remarquant la tendance croissante de l'industrie canadienne de la radiodiffusion à l'intégration verticale, le CRTC a lancé l'Avis de consultation de radiodiffusion 2010-783. Dans le cadre de cette instance, le CRTC déterminera si les mesures de réglementation existantes seront suffisantes pour dissiper les craintes selon lesquelles les distributeurs verticalement intégrés pourraient adopter des comportements anticoncurrentiels, au détriment de l'industrie canadienne de radiodiffusion. Une audience à ce sujet aura lieu au cours du deuxième trimestre de 2011.

L'instance du CRTC sur l'intégration verticale déterminera également si un moratoire imposé par le CRTC à l'égard des nouvelles ententes d'exclusivité de la programmation sera maintenu. Dans la Décision de radiodiffusion 2011-163, datée du 7 mars 2011, approuvant l'acquisition de CTV par BCE, le CRTC a déterminé que BCE ne peut conclure de nouvelles ententes qui l'empêcheraient de rendre disponibles à ses concurrents, sur une base commerciale, des droits mobiles et de large bande reliés à la programmation des services traditionnels et spécialisés de CTV. Ce moratoire s'applique également aux autres entités intégrées verticalement (p. ex., Rogers Communications Inc., Shaw Communications Inc. et Quebecor Media Inc.) et sera maintenu jusqu'à ce que le CRTC publie sa décision quant à l'instance sur l'intégration verticale.

Bell Média

Les activités de télédiffusion et de radiodiffusion de Bell Média sont assujetties aux exigences de la Loi sur la radiodiffusion, aux politiques et décisions du CRTC et aux licences de radiodiffusion et conditions s'y rattachant. La modification de cette loi ou de règlements adoptés en application de cette loi, l'adoption de nouveaux règlements ou encore la modification des licences, y compris les décisions rendues par le CRTC à l'occasion touchant le secteur dans son ensemble ou Bell Média en particulier, pourrait avoir une incidence négative sur les activités et les résultats opérationnels de Bell Média.

Valeur des signaux

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le CRTC a annoncé dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2010-167 son intention de mettre sur pied un système dans le cadre duquel les télédiffuseurs pourraient choisir de continuer à bénéficier des protections réglementaires actuelles ou de négocier la valeur des signaux avec les distributeurs. Le CRTC ayant également conclu qu'il régnait une incertitude sur le plan juridique quant à sa compétence pour imposer un système de compensation pour la valeur des signaux, il a renvoyé la question de sa compétence dans ce domaine à la Cour d'appel fédérale. Dans une décision rendue le 28 février 2011, la Cour d'appel fédérale a jugé qu'en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, le CRTC avait la compétence pour établir un régime réglementaire qui permet aux stations privées de télévision locales en direct (stations en direct locales) de choisir de négocier avec des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR), comme Bell Télé, une juste valeur en échange de la distribution des services de programmation diffusée par ces stations en direct locales. Le 29 avril 2011, Cogeco Câble inc., Rogers, Shaw Cablesystems G.P. et Société TELUS Communications demandaient à la Cour suprême du Canada la permission d'en appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale. Si l'appel est accueilli, et qu'un système de compensation pour la valeur des signaux n'est pas mis en œuvre, Bell Média perdrait la possibilité de générer d'autres sources de revenus que les revenus publicitaires en considération de la valeur de ses signaux traditionnels.

Renouvellement des licences par groupe de propriété pour les groupes de télévision de langue anglaise

Le 22 mars 2010, le CRTC a publié une nouvelle politique concernant une approche par groupe à l'attribution de licences aux services de télévision privée affiliés aux grands groupes de propriété canadiens de radiodiffusion (politique par groupe). Cette politique par groupe s'applique à Bell Média, Shaw Media Inc. et Rogers Broadcasting Limited. Par ailleurs, Corus Entertainment Ltd. a indiqué qu'elle devrait être assujettie à cette politique. Le 22 décembre 2010, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion 2010-952 visant à examiner les demandes de renouvellement de licences déposées par chaque grand groupe de propriété en vertu de la nouvelle politique. Le CRTC a tenu une audience sur cette consultation en avril 2011.

Les enjeux clés examinés dans le cadre de cette consultation du CRTC sont les suivants : le montant des dépenses à engager par les grands groupes de propriété relativement aux émissions canadiennes et aux émissions d'intérêt national; les modalités s'appliquant aux négociations commerciales entre les radiodiffuseurs et les producteurs canadiens; et la transition obligatoire à la télévision numérique pour les radiodiffuseurs traditionnels dans certains marchés. En plus de présenter des propositions sur ces enjeux clés, Bell Média a demandé qu'un certain nombre de modifications soient apportées aux conditions de licence à l'égard de plusieurs de ses services de télévision spécialisée. Il est possible que le CRTC n'accepte pas les propositions de Bell Média, ce qui pourrait se traduire par des conditions de licence non optimales dans le cas de certains services ou encore des règlements exigeant des dépenses annuelles plus importantes relativement aux émissions canadiennes que celles qui sont proposées par Bell Média. Les décisions du CRTC à l'égard des demandes de renouvellement de licences de Bell Média et des autres grands groupes de propriété devraient être rendues d'ici le 31 août 2011.

Ouverture à la concurrence des genres des services spécialisés

Certains services spécialisés de Bell Média profitent de la distribution garantie par les EDR et d'une protection à l'égard d'autres services de leur genre assigné auxquels une licence est attribuée. En octobre 2008, le CRTC a indiqué qu'il était prêt à ouvrir à la concurrence les genres des nouvelles et des sports d'intérêt général. Cette décision pourrait intensifier la concurrence à laquelle les services des nouvelles et des sports de Bell Média sont exposés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de programmation ainsi que sur les revenus tirés de la publicité et des abonnements.

En outre, le CRTC a indiqué qu'il serait prêt à envisager éventuellement l'ouverture d'autres genres à la concurrence. Selon les genres qui seront ouverts à la concurrence, cette possibilité pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats opérationnels de Bell Média dans la télévision spécialisée.

Nouvelles règles d'assemblage pour les EDR

En octobre 2008, le CRTC a annoncé que, dès le 1^{er} septembre 2011, de nouvelles règles en matière d'assemblage des services spécialisés des EDR entreraient en vigueur. Avec ces nouvelles règles, les EDR bénéficient d'une grande souplesse pour l'assemblage de leurs services, ce qui pourrait toucher la distribution des services spécialisés de Bell Média et avoir une incidence négative tant sur les revenus de publicité que sur les revenus d'abonnement.

Examen des politiques relatives aux services de distribution par SRD

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2010-167 (*Approche par groupe à l'attribution de licences aux services de télévision privée*), datée du 22 mars 2010, le CRTC a annoncé son intention de procéder à un examen de ses politiques relatives aux services de distribution par SRD avant le prochain renouvellement des licences des deux services par SRD actuellement exploités (Shaw Direct et Bell Télé). L'instance était consacrée à deux questions : (i) les stations locales de télévision traditionnelle que les distributeurs des services par SRD offrent à leurs abonnés; (ii) la manière dont les distributeurs des services par SRD procèdent à la substitution simultanée. La substitution simultanée est un processus par lequel les entreprises de distribution de radiodiffusion titulaires de licences (comme Bell Télé et ses principaux concurrents) sont tenues de substituer des signaux de télévision locaux canadiens aux signaux de télévision non canadiens lorsque la programmation est simultanée et identique. Le CRTC a publié sa décision le 4 mai 2010, dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2010-295. La nouvelle politique va dans le même sens que les propositions antérieures de Bell à l'égard de la distribution de stations supplémentaires en haute définition et de l'ajout de stations en définition standard d'ici septembre 2012. Cela comprend les engagements pris par BCE d'obtenir l'approbation nécessaire pour son acquisition de CTV. Les règles du CRTC sur la substitution simultanée n'ont pas été modifiées.

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Consultation sur le renouvellement des licences de spectre pour systèmes cellulaires et services de communications personnelles (SCP)

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le 25 mars 2009, Industrie Canada a amorcé une consultation visant à examiner le renouvellement des licences de spectre pour systèmes cellulaires et SCP, vendues aux enchères ou non, qui expirent en 2011. Le 14 mars 2011, Industrie Canada a publié sa décision intitulée *Processus de renouvellement des licences de spectre pour systèmes cellulaires et services de communications personnelles (SCP)*, qui porte sur le renouvellement des licences de spectre pour systèmes cellulaires et SCP, vendues aux enchères ou non. Par suite de cette décision, les licences de spectre de Bell Mobilité seront renouvelées pour une période de validité de 20 ans, au lieu de 10 ans comme c'est le cas pour la licence actuelle. Industrie Canada avait proposé d'éliminer la condition de licence aux termes de laquelle les titulaires doivent investir 2 % de leurs revenus dans des activités de recherche et développement, mais a décidé de remettre à plus tard la prise de sa décision sur cette question. Industrie Canada avait également proposé d'examiner le niveau des droits de licence annuels actuels dans le cadre de ce processus. La décision indique que les droits de licence s'appliqueront à toutes les licences renouvelées, y compris celles acquises lors de la vente aux enchères de spectre pour une période subséquente à la période initiale, mais les droits actuels de 0,035 \$ le MHz par personne seront toutefois maintenus à leur niveau actuel.

Consultation sur la révision de la politique-cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, le 8 avril 2009, Industrie Canada a lancé une consultation qui portait sur la révision de la politique-cadre de 2001 sur la vente aux enchères du spectre au Canada, qui est une politique s'appliquant à toutes les ventes aux enchères futures. Le 14 mars 2011, Industrie Canada a publié sa décision intitulée *Politique cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada*. La décision indique qu'Industrie Canada examinera, sous réserve d'une consultation et en fonction de la nature du spectre disponible aux fins des enchères, d'autres approches en matière d'enchères dans de futures consultations sur les enchères du spectre. Le ministère utilise actuellement la formule de l'enchère ascendante simultanée à rondes multiples pour les enchères de spectre. Industrie Canada a également décidé que le ministre pouvait, dans certaines circonstances, procéder à une consultation sur le recours à une enchère pour l'attribution d'autorisation(s) à des satellites nationaux, tout en faisant remarquer que les circonstances éventuelles donnant lieu au recours à l'enchère pour les satellites seraient probablement limitées. Cette décision note également le mouvement à une période de validité des licences de 20 ans ainsi que la décision d'appliquer des droits de licence, pour la période subséquente à la période initiale, aux licences acquises dans le cadre d'enchères du spectre.

Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats

HYPOTHÈSES FORMULÉES POUR PRÉPARER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, mises à jour par la suite dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les suivantes :

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- la croissance de l'économie canadienne d'environ 2,9 % en 2011, selon l'estimation de la Banque du Canada, soit un demi-point de pourcentage de plus que les 2,4 % prévus par la banque centrale au début de 2011.

Hypothèses relatives au marché canadien

- le maintien de la compression des coûts et de la prudence manifestée par les clients d'affaires en matière de dépenses, compte tenu des niveaux d'emploi et du rythme modéré de la reprise économique
- le maintien aux mêmes niveaux de la concurrence dans les services résidentiels sur fil, surtout des entreprises de câblodistribution et des fournisseurs de services voix sur IP
- l'accroissement du rythme de substitution dans le sur-fil, principalement en raison de la présence de nouveaux concurrents dans le sans-fil et de l'adoption accélérée des services Internet et de télévision mobiles
- la croissance de 4 à 5 points de base du taux de pénétration du marché du sans-fil, en 2011, surtout en raison de la concurrence exercée par les nouveaux venus, de l'adoption croissante des téléphones intelligents et de l'utilisation plus intensive des applications de données, ainsi que de l'émergence de nouveaux types d'appareils sans fil, comme les tablettes.

Hypothèses relatives aux activités opérationnelles concernant le secteur Services sur fil de Bell (sauf Bell Aliant)

- la poursuite de la diminution au chapitre des pertes d'abonnés des lignes locales, à mesure que nous profitons des retombées positives de nos investissements dans les réseaux de fibre à large bande, tant dans les services de télévision que les services Internet, pour accroître la pénétration des trois produits par foyer, étendre notre part du marché des immeubles à logements multiples et générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires de nos autres services résidentiels
- en particulier, les programmes de fidélisation ciblés et les offres de services groupés, les initiatives visant la reconquête de clients et la meilleure prestation du service, qui permettront de réduire les pertes au chapitre du nombre d'abonnés des SAR résidentiels, d'un exercice à l'autre
- l'obtention de nouveaux abonnés et l'augmentation du PMU de Bell Télé, fondées sur la capacité de Bell de tirer parti de sa position de chef de file du secteur de la programmation haute définition, de faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles à logements multiples et de mettre à profit son vaste réseau de distribution au détail, qui comprend La Source, tout en procédant au lancement graduel du service de télé IP de Bell Canada à Toronto et à Montréal
- les investissements continus substantiels dans nos réseaux de fibre optique, pour étendre davantage la place que nous occupons avec notre réseau sur fil à large bande, afin de renforcer notre position concurrentielle face aux entreprises de câblodistribution et permettre d'introduire dans les foyers des produits IP de pointe qui ne peuvent être offerts au moyen des technologies de câblodistribution
- la progression des dépenses des clients, la formation de nouvelles entreprises et l'accroissement de la demande pour les services de connectivité et de TIC à mesure que l'économie se redressera et que les niveaux d'emploi s'amélioreront, entraîneront l'amélioration graduelle du rendement de notre unité Marchés Affaires, y compris des pertes d'abonnés des SAR d'affaires
- la réalisation d'économies et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle découlant de la renégociation de contrats avec nos fournisseurs et des fournisseurs externes, de la diminution des coûts liés aux services de soutien, de la poursuite des réductions de la main-d'œuvre, de l'amélioration de la productivité des employés des services extérieurs, du regroupement des postes de gestion et des structures organisationnelles pour réaliser d'autres améliorations de l'efficacité opérationnelle, de la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau et de la gestion des coûts relatifs au contenu
- la poursuite de la migration des clients vers les systèmes sur protocole Internet (IP) et les pressions continues sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.

Hypothèses relatives aux activités opérationnelles concernant le secteur Services sans fil de Bell (sauf Bell Aliant)

- la probabilité que Bell profitera de la portée concrète des investissements importants effectués en 2010 dans l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, ainsi que de la croissance continue au chapitre des activations de téléphones intelligents et de l'utilisation des services de données
- l'intensification de la concurrence livrée par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil en 2011, avec l'arrivée d'autres fournisseurs de services sur le marché et l'ouverture continue de nouveaux marchés par les fournisseurs actuels, qui accroissent ainsi leur rayonnement au chapitre de la distribution
- la croissance prévue des produits tirés de nos services sans fil, découlant du PMU tiré de nouveaux services, de la gestion prudente des tarifs et de l'expansion constante et méthodique de notre clientèle
- la probabilité que Bell tirera parti des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de nos combinés et appareils et de l'accélération des vitesses de transmission qui permettent à nos clients d'optimiser l'utilisation de nos services
- le maintien d'une gestion prudente des dépenses pour atténuer l'incidence des prix très bas des marques économiques ainsi que des prix pratiqués par les nouveaux concurrents, la hausse des dépenses liées à la fidélisation de la clientèle ainsi que les coûts d'acquisition accrus découlant de l'augmentation du taux de pénétration des téléphones intelligents
- le maintien de la part de marché de Bell du marché des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires
- la capacité de Bell à tirer parti des investissements effectués dans son réseau HSPA+ pour favoriser l'augmentation du nombre de clients utilisant des téléphones intelligents et d'autres clients générant une valeur élevée, qui donnerait lieu à une croissance des produits tirés des services de données et d'itinérance.

Hypothèses relatives aux activités opérationnelles concernant Bell Média

- le maintien de Bell Média parmi les 20 premières positions, quant aux cotes d'écoute de télévision générale, afin de soutenir la croissance des produits tirés de la publicité
- le maintien du rythme, en matière de produits tirés de la publicité à l'égard des actifs spécialisés de Bell Média, s'appuyant sur les hausses des cotes d'écoute de nos services spécialisés consacrés aux sports et reflétant la hausse des produits tirés des abonnements d'un exercice à l'autre
- le maintien de la forte compétitivité de Bell Média sur le marché de la radio à Toronto, avec le lancement de TSN Radio et les bonnes cotes d'écoute obtenues par la station de radiodiffusion Flow 93,5 depuis son acquisition en janvier 2011
- la poursuite des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié pour les actifs télévisuels conventionnels et spécialisés de Bell Média
- les investissements continus en haute définition pour les chaînes spécialisées de Bell Média et la réussite de la transition vers la télévision numérique, exigée par le CRTC.

Se reporter à la rubrique intitulée *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion annuel 2010 de BCE, aux pages 34 à 36 du rapport annuel 2010 de BCE, pour une description plus détaillée de certaines des hypothèses susmentionnées et d'autres hypothèses pour 2011 que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives, rubrique qui est intégrée par renvoi aux présentes. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Par « risque », on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière ou performance financière. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible.

L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. De plus, notre description des risques n'inclut pas tous les risques possibles.

Dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, nous avons présenté un compte rendu détaillé des risques susceptibles de toucher nos activités, notre situation financière ou notre performance financière et qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE incluent, sans s'y limiter, les risques liés aux éléments suivants :

- l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris l'intensification de l'activité de ces derniers dans le sans-fil découlant de l'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE à de nouveaux venus dans le secteur du sans-fil et de leur capacité à lancer de tels services ou à réaliser l'expansion de ceux-ci, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix, sur notre PMU et sur nos résultats financiers
- la variabilité des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle compte tenu du nombre d'acquisitions d'abonnés, du volume de fidélisation, des ventes de téléphones intelligents et des montants des subventions
- le rythme de substitution technologique qui contribue à réduire l'utilisation des services voix sur fil traditionnels et à augmenter le nombre de foyers qui n'utilisent que les services de téléphonie sans fil
- l'adoption croissante par les clients des services de télévision parallèles
- la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci
- notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans afin de produire les avantages attendus
- notre capacité à poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et à limiter l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle
- notre capacité à nous adapter aux changements technologiques et à offrir rapidement de nouveaux produits et services
- les cotisations accrues aux régimes d'avantages du personnel
- les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de TI ainsi que notre capacité à les protéger, à les maintenir et à les remplacer
- la complexité de notre environnement de TI et les coûts qui s'y rapportent
- les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et services essentiels et notre capacité à acheter de tels produits et services, comme les combinés
- la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication
- les interruptions de travail
- les répercussions négatives éventuelles sur nos réseaux Internet et sans fil découlant de l'augmentation importante de la demande pour les services à large bande et du volume du trafic des services de données sans fil

- les niveaux de financement des dépenses d'investissement et autres, les exigences liées au financement et à la dette et notre capacité à mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait aux paiements de dividendes ainsi qu'au financement des dépenses d'investissement et autres et, de façon générale, notre capacité à respecter nos obligations financières
- notre capacité à supprimer certains services traditionnels dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficacité opérationnelle
- les initiatives ou les démarches réglementaires (dont la possibilité qu'Industrie Canada augmente les droits de licences d'utilisation du spectre ainsi que les modifications potentielles aux restrictions relatives à la propriété étrangère), les litiges et les modifications apportées aux lois ou aux règlements de même que les questions fiscales
- les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell Télé ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite
- la concurrence exercée par les services de télévision par SRD américains non réglementés vendus illégalement au Canada et le vol de nos services de télévision par satellite
- la dépendance de BCE Inc. quant à la capacité de ses filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE Inc. ou que la politique de dividendes de BCE Inc. sera maintenue
- la volatilité des marchés boursiers
- notre capacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux si des catastrophes environnementales ou des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil
- le maintien en poste des employés ainsi que leur rendement.

Se reporter à la rubrique intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE aux pages 75 à 81 du rapport annuel 2010 de BCE, et aux rubriques intitulées *Environnement concurrentiel* et *Cadre réglementaire* dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, aux pages 64 à 74 du rapport annuel 2010 de BCE, pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques, rubriques qui sont intégrées par renvoi aux présentes.

MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DES RISQUES

Le texte qui suit présente une mise à jour de la description des risques paraissant sous la rubrique intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE.

Risques liés à Bell Média

Dépendance à l'égard de la publicité

Une grande partie des produits de Bell Média liés à ses activités de télédiffusion et de radiodiffusion provient de la vente de publicité. La demande de publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Dans le cadre d'un ralentissement économique, il est plus difficile pour Bell Média de maintenir ou d'augmenter ses produits tirés de la publicité. Certains annonceurs ont, par le passé, réagi aux cycles économiques généraux; ainsi donc, un ralentissement économique pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la position d'affaires et financière et sur la performance financière de Bell Média. De plus, la majorité des contrats de publicité de Bell Média sont conclus à court terme et peuvent donc être annulés sans grand préavis. Comme il est expliqué plus en détail ci-après, les produits de Bell Média tirés de la publicité subissent également les effets des pressions concurrentielles et des changements technologiques. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de Bell Média à attirer et à fidéliser les téléspectateurs et les auditeurs.

Il est impossible de déterminer si la programmation de télévision et de radio de Bell Média réussira à attirer et à fidéliser les téléspectateurs et les auditeurs compte tenu de l'imprévisibilité et de l'inconstance des préférences de ceux-ci, de la programmation concurrentielle sur les autres canaux et postes ainsi que du nombre croissant d'autres formes de divertissement. Les annonceurs importants fondent la majeure partie de leurs décisions d'achat sur les cotes d'écoute. Si les cotes de télévision et de radio de Bell Média devaient diminuer de façon significative, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le volume des ventes de publicité ainsi que sur les taux payés par les annonceurs.

Dépendance envers les distributeurs

Les activités de Bell Média liées à la télévision spécialisée dépendent d'EDR pour la distribution des services de télévision spécialisée. Une grande majorité des abonnés de la télévision spécialisée de Bell Média sont desservis par un nombre restreint de distributeurs. Un bon nombre de conventions de distribution conclues entre Bell Média et ses principaux distributeurs sont actuellement échues. Si les conventions avec les distributeurs ne sont pas renouvelées selon des modalités et conditions favorables, ceci pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les produits de Bell Média.

Nouvelles technologies et fragmentation accrue au sein des marchés de la télévision et de la radio

Les produits tirés de la publicité à la télévision et à la radio dépendent largement de la taille de l'auditoire potentiel et de l'attrait de la programmation au sein d'un marché donné. Le marché est de plus en plus fragmenté et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribuent à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs. Les nouvelles technologies et plateformes non conventionnelles de distribution comme la vidéo sur demande, les plateformes personnelles vidéo et audio, les services vidéo et audio sur Internet, les appareils mobiles ainsi que la radio par satellite, pourraient entraîner des changements dans les habitudes de consommation et les comportements des consommateurs, ce qui aurait une incidence défavorable sur la taille de l'auditoire auquel s'adressent nos services de radiodiffusion. De surcroît, l'utilisation croissante des récepteurs vidéo personnels pourrait avoir une influence sur la capacité de Bell Média à générer des produits tirés de la publicité à la télévision, compte tenu du fait que les téléspectateurs sont plus libres de sauter les publicités diffusées pendant la programmation. Par conséquent, il est impossible de déterminer si Bell Média sera en mesure de maintenir ou d'augmenter ses produits tirés de la publicité ou sa capacité à rejoindre ou à fidéliser les téléspectateurs grâce à une programmation attrayante.

De plus, les nouvelles technologies et les changements apportés aux normes de radiodiffusion pourraient nous forcer à investir dans l'amélioration ou le remplacement de notre équipement et de nos plateformes actuelles. Nous serions donc obligés d'engager des dépenses significatives imprévues.

Droit d'auteur

Les entreprises de diffusion de la radio, de la télévision traditionnelle et de la télévision spécialisée de Bell Média dépendent de licences délivrées aux termes de la Loi sur le droit d'auteur afin de pouvoir utiliser la composante musicale de la programmation distribuée par ces entreprises. En vertu de ces licences, Bell Média doit s'acquitter du paiement des droits fixés par la Commission du droit d'auteur conformément aux exigences de la Loi sur le droit d'auteur aux sociétés de gestion des droits d'auteur qui représentent les titulaires de droits d'auteur de ces composantes musicales. Ces droits sont payés par les entreprises de diffusion sur une base mensuelle dans le cours normal de leurs activités.

Les montants des droits à payer par Bell Média peuvent changer à la demande des sociétés de gestion des droits d'auteur après qu'une telle demande ait été approuvée par la Commission du droit d'auteur. Le gouvernement du Canada peut, de temps à autre, apporter des modifications à la Loi sur le droit d'auteur pour respecter les obligations du Canada aux termes de traités internationaux et toute autre obligation ou pour toute autre fin. Si de telles modifications sont apportées, les entreprises de distribution de Bell Média pourraient devoir s'acquitter de droits additionnels en vertu des licences de droit d'auteur.

Concurrence

Les entreprises de télédiffusion et de radiodiffusion de Bell Média ainsi que les marchés publicitaires dans lesquels elles mènent leurs activités sont hautement concurrentiels. La capacité de Bell Média à être concurrentiel dépend d'un certain nombre de facteurs dont sa capacité à obtenir des programmes de télévision populaires à des prix réalistes du point de vue de la rentabilité et à atteindre des niveaux de distribution élevés. La réussite financière des activités de radiodiffusion de Bell Média repose sur la génération de produits tirés de la publicité. Pour ce qui est des activités de télévision spécialisée de Bell Média, une portion significative de ses produits découle également des frais d'abonnement provenant des arrangements contractuels avec les distributeurs. Compte tenu de l'intensification de la concurrence sur le marché de la télévision spécialisée, il est impossible de déterminer si les arrangements avec les distributeurs seront renouvelés selon des modalités aussi avantageuses.

Les services de la télévision traditionnelle et spécialisée de Bell Média livrent concurrence, surtout en matière d'auditoire et d'annonceurs, à d'autres canaux de télévision canadiens qui diffusent sur leurs marchés locaux, aux canaux spécialisés et à d'autres signaux éloignés canadiens et aux stations américaines frontalières. Le CRTC a augmenté de façon importante le nombre de licences de télévision spécialisée, ce qui a eu pour effet d'intensifier encore plus la concurrence. Les services d'information et de divertissement Internet, le téléchargement vidéo et les services de location de DVD sont également des éléments de concurrence pour une part des téléspectateurs.

Les stations de radio de Bell Média livrent concurrence à d'autres stations de radio au sein de leurs marchés respectifs ainsi qu'à d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télévision, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet. La concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché distincts entre des stations individuelles. À l'échelle nationale, Bell Média livre généralement concurrence à d'autres importants opérateurs de radiodiffusion qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés au Canada. Bell Média doit également livrer concurrence pour une part des auditeurs de ses stations de radio aux nouvelles technologies comme les services d'information musicale en ligne, le téléchargement de la musique, les appareils portables numériques permettant de stocker et d'écouter de la musique et les services en ligne de musique en continu.

Le niveau de l'activité concurrentielle au sein des industries de radiodiffusion pourrait avoir une incidence défavorable sur le niveau d'acceptation par l'auditoire des programmes de télévision, des canaux de télévision spécialisée et des postes de radio de Bell Média, ce qui à son tour aurait une incidence défavorable sur les produits générés par la publicité et les frais d'abonnement.

Se reporter à la sous-sous-section *Ouverture à la concurrence des genres des services spécialisés*, de la sous-section *Bell Média*, de la section intitulée *Loi sur la radiodiffusion*, à la rubrique *Mise à jour du cadre réglementaire* pour une description du risque d'une concurrence accrue qui découlerait de l'intention annoncée du CRTC qui dit être prêt à ouvrir les genres d'intérêt général comme les nouvelles et les sports et d'autres genres de services spécialisés à la concurrence.

Nos méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Le rapport financier résumé intermédiaire du premier trimestre de 2011 de BCE a été préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon IAS 34 – Information financière intermédiaire. Il s'agit de notre premier rapport financier résumé intermédiaire préparé conformément aux IFRS et nous avons appliqué IFRS 1 – Première application des IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux principes comptables généralement reconnus publiés par le Conseil des normes comptables du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public.

Se reporter à la rubrique intitulée *Futures modifications de normes comptables*, dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, pour une description de notre conversion aux IFRS et de ses incidences possibles sur nos états financiers 2010. Le seul changement, quant aux incidences possibles sur nos états financiers 2010 en vertu des IFRS telles qu'elles sont indiquées dans le rapport de gestion annuel 2010 de BCE, porte sur la comptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle relative à Bell Aliant. En vertu des PCGR du Canada antérieurs, la tranche de 55,9 % de parts du fonds de Bell Aliant détenue par le public était comptabilisée à titre de capitaux propres. Elles étaient présentées dans la part des actionnaires sans contrôle dans nos états financiers, et mesurées selon la quote-part de l'actif net de Bell Aliant. En vertu des IFRS, les parts du fonds de Bell Aliant détenues par le public qui comportent une caractéristique permettant au porteur de demander le rachat de l'instrument en contrepartie d'espèces ou d'un autre actif financier, à son gré, sont présentées comme un passif et comptabilisées à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le résultat net. À la date de transition aux IFRS, nous avons comptabilisé un passif lié aux parts du fonds de 3 104 millions \$, réduit de 1 030 millions \$ notre participation ne donnant pas le contrôle, réduit de 15 millions \$ le cumul des autres éléments du résultat global et haussé notre déficit d'un montant de 2 059 millions \$. Les décisions finales sur nos méthodes comptables peuvent être prises jusqu'à la date de finalisation de nos états financiers clos le 31 décembre 2011.

L'adoption des IFRS n'a pas eu d'incidence sur la performance globale ni sur les tendances sous-jacentes de notre exploitation. Par ailleurs, le fait de passer aux IFRS ne modifie en rien notre modèle de croissance du dividende, notre politique de distribution du dividende ni les objectifs de notre ligne de conduite financière.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 – Instruments financiers qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers. IFRS 9 est la première étape mise de l'avant par l'IASB dans le cadre de son projet visant à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. En octobre 2010, l'IASB a publié une version révisée d'IFRS 9 dans laquelle il a ajouté de nouvelles exigences de comptabilisation des passifs financiers et a transféré les exigences de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers contenues dans IAS 39. IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et son application anticipée est autorisée.

En octobre 2010, l'IASB a modifié IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir pour exiger la fourniture d'informations qualitatives et quantitatives sur les transferts des actifs financiers pour les actifs transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ou pour lesquels le cédant continue à être impliqué dans la gestion. Cette modification exige également la fourniture d'informations additionnelles si une proportion substantielle du montant total des transferts se situe dans les derniers jours d'une période de présentation de l'information financière. Les modifications apportées à IFRS 7 doivent être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011, et leur application anticipée est autorisée.

Nous évaluons en ce moment l'incidence et la date d'entrée en vigueur de l'adoption d'IFRS 9 et des modifications apportées à IFRS 7.

Contrôles et procédures

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2011, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

Mesures financières non définies par les PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans le rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Les termes résultat net ajusté et RPA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le résultat net ajusté comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et les (profits nets) pertes nettes sur placements. Pour 2010, le résultat net ajusté exclut par ailleurs les ajustements à la juste valeur du passif lié aux parts du fonds, et comprend un ajustement au résultat pour tenir compte de l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds à titre de participation ne donnant pas le contrôle. Nous définissons le RPA ajusté comme le résultat net ajusté par action ordinaire de BCE Inc.

Nous utilisons le résultat net ajusté et le RPA ajusté, entre autres mesures, pour évaluer la performance opérationnelle de nos activités permanentes, avant l'incidence après impôt et de la participation ne donnant pas le contrôle des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, et des (profits nets) pertes nettes sur placements. Pour 2010, nous excluons également l'incidence des ajustements à la juste valeur du passif lié aux parts du fonds et nous ajustons le résultat pour tenir compte de l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds à titre de participation ne donnant pas le contrôle. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Les mesures financières selon les IFRS les plus comparables sont le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et le résultat par action. Le tableau ci-après présente un rapprochement du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et du résultat par action avec le résultat net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE Inc. (RPA ajusté), respectivement.

	T1 2011		T1 2010	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	503	0,67	706	0,92
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	40	0,05	25	0,03
(Profits nets) pertes nettes sur placements	–	–	(125)	(0,16)
Ajustement à la juste valeur du passif lié aux parts du fonds	–	–	(147)	(0,19)
Ajustement pour tenir compte de l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds à titre de participation ne donnant pas le contrôle	–	–	8	0,01
Résultat net ajusté	543	0,72	467	0,61

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le terme flux de trésorerie disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés, et les dividendes/distributions reçus de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions payés par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière uniforme d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre performance financière de manière constante.

Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	T1 2011	T1 2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	734	1 004
Distributions de Bell Aliant à BCE	63	73
Dépenses d'investissement	(634)	(535)
Dividendes payés sur actions privilégiées	(28)	(28)
Dividendes payés par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle	(91)	–
Coûts liés aux acquisitions payés	4	4
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	217	42
Flux de trésorerie disponibles	265	560

BAlIA EN VERTU DES PCGR DU CANADA ANTÉRIEURS

Le terme BAlIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) n'avait pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada antérieurs. Il était donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

En vertu des PCGR du Canada antérieurs, nous définissons le BAlIA comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres.

En vertu des PCGR du Canada antérieurs, nous utilisons le BAlIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils avaient une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et pouvaient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Nous excluons l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, étant donné que cet élément était principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne voulait pas dire qu'ils étaient non récurrents.

Le BAlIA nous permettait de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisaient le BAlIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constituait une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications.

La mesure financière selon les PCGR du Canada antérieurs la plus comparable était le bénéfice d'exploitation. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAlIA, sur une base consolidée, pour BCE.

BCE	T4 2009	T3 2009	T2 2009
Résultat d'exploitation	751	781	824
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	904	828	821
Frais de restructuration et autres	82	192	146
BAlIA selon les PCGR du Canada antérieurs	1 737	1 801	1 791

Comptes consolidés de résultat

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)	NOTE	31 MARS 2011	31 MARS 2010
Produits opérationnels		4 466	4 433
Coûts opérationnels	6	(2 633)	(2 680)
BAlIA	3	1 833	1 753
Amortissement des immobilisations corporelles		(611)	(586)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(179)	(180)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	7	(61)	(32)
Charges financières			
Charge d'intérêts		(191)	(172)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel	13	(242)	(248)
Intérêt sur le passif lié aux parts du fonds		–	(92)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	13	254	225
Autres (charges) produits	8	(22)	269
Résultat avant impôt sur le résultat		781	937
Impôt sur le résultat		(199)	(203)
Résultat net		582	734
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		503	706
Actionnaires privilégiés		29	29
Actionnaires n'ayant pas le contrôle		50	(1)
Résultat net		582	734
Résultat net par action ordinaire			
De base	9	0,67	0,92
Dilué	9	0,67	0,92
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)		752,9	765,7

États consolidés du résultat global

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES (en millions de dollars canadiens) (non audité)	31 MARS 2011	31 MARS 2010
Résultat net	582	734
Autres éléments du résultat global – après impôt sur le résultat		
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant aux 31 mars 2011 et 2010		
Pertes non réalisées	(10)	–
Profits réalisés dans le résultat	–	(125)
Variation nette des pertes non réalisées sur les dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 7 millions \$ et de 4 millions \$ aux 31 mars 2011 et 2010, respectivement		
Pertes non réalisées	(21)	(13)
(Profits) pertes réalisés dans le résultat	(1)	9
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes d'avantages du personnel, après impôt sur le résultat de (61) millions \$ et de 234 millions \$ aux 31 mars 2011 et 2010, respectivement	141	(594)
Autres éléments du résultat global	109	(723)
Résultat global	691	11
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires	607	(16)
Actionnaires privilégiés	29	29
Actionnaires n'ayant pas le contrôle	55	(2)
Résultat global	691	11

États consolidés des variations des capitaux propres

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 MARS 2011 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	NOTE	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES						PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	TOTAL DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1 ^{er} janvier 2011		2 770	12 691	2 579	66	(7 952)	10 154	14	10 168
Résultat net		–	–	–	–	532	532	50	582
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾		–	–	–	(31)	135	104	5	109
Résultat global					(31)	667	636	55	691
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	12	–	54	(5)	–	–	49	–	49
Rémunération fondée sur des actions		–	–	12	–	–	12	1	13
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE	9	–	–	–	–	(401)	(401)	–	(401)
Dividendes déclarés par les filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(60)	(60)
Émission de titres de capitaux propres par les filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	281	281
Transaction sur capitaux propres avec les actionnaires n'ayant pas le contrôle		–	–	(50)	–	–	(50)	44	(6)
Conversion du passif lié aux parts du fonds	4, 10	–	–	–	13	2 716	2 729	331	3 060
Solde au 31 mars 2011		2 770	12 745	2 536	48	(4 970)	13 129	666	13 795

(1) Le déficit pour le trimestre clos le 31 mars 2011 comprend des gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel de 135 millions \$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 61 millions \$ et de la participation ne donnant pas le contrôle de 6 millions \$.

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	NOTE	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES						PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	TOTAL DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1 ^{er} janvier 2010		2 770	12 921	2 517	186	(7 508)	10 886	21	10 907
Résultat net		–	–	–	–	735	735	(1)	734
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾		–	–	–	(129)	(593)	(722)	(1)	(723)
Résultat global					(129)	142	13	(2)	11
Actions ordinaires rachetées et annulées	11	–	(70)	(5)	–	(50)	(125)	–	(125)
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions		–	1	–	–	–	1	–	1
Rémunération fondée sur des actions		–	–	8	–	–	8	–	8
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE	9	–	–	–	–	(361)	(361)	–	(361)
Solde au 31 mars 2010		2 770	12 852	2 520	57	(7 777)	10 422	19	10 441

(1) Le déficit pour le trimestre clos le 31 mars 2010 comprend des pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel de 593 millions \$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 234 millions \$ et de la participation ne donnant pas le contrôle de 1 million \$.

États consolidés de la situation financière

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES
(en millions de dollars canadiens) (non audité)

	NOTE	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie		2 069	129	195
Équivalents de trésorerie		103	642	489
Créances clients et autres débiteurs		2 580	2 885	2 779
Impôt exigible à recevoir		97	139	118
Stocks		424	431	442
Charges payées d'avance		450	224	290
Autres actifs courants		106	205	138
Total des actifs courants		5 829	4 655	4 451
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	15	17 582	17 775	17 347
Immobilisations incorporelles	16	6 288	6 201	6 347
Actifs d'impôt différé	18	437	501	401
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		313	303	260
Autres actifs non courants		669	652	855
Goodwill	17	5 806	5 806	5 774
Total des actifs non courants		31 095	31 238	30 984
Total de l'actif		36 924	35 893	35 435
PASSIF				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		3 232	3 815	3 523
Intérêts à payer		135	143	144
Dividendes à payer		383	356	323
Passifs d'impôt exigible		78	37	–
Autres passifs courants		51	33	109
Dettes à court terme		3 049	2 570	1 894
Total des passifs courants		6 928	6 954	5 993
Passifs non courants				
Dettes à long terme	10	11 556	10 581	10 299
Passif lié aux parts du fonds		–	3 060	3 104
Passifs d'impôt différé	18	579	526	1 132
Obligations au titre des avantages du personnel	13	2 786	3 302	2 995
Autres passifs non courants		1 280	1 302	1 005
Total des passifs non courants		16 201	18 771	18 535
Total du passif		23 129	25 725	24 528
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres attribuables aux propriétaires				
Actions privilégiées		2 770	2 770	2 770
Actions ordinaires	11	12 745	12 691	12 921
Surplus d'apport		2 536	2 579	2 517
Cumul des autres éléments du résultat global		48	66	186
Déficit		(4 970)	(7 952)	(7 508)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires		13 129	10 154	10 886
Participation ne donnant pas le contrôle		666	14	21
Total des capitaux propres		13 795	10 168	10 907
Total du passif et des capitaux propres		36 924	35 893	35 435

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

POUR LES PÉRIODES CLOUSES LES (en millions de dollars canadiens) (non audité)	NOTE	31 MARS 2011	31 MARS 2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		582	734
Rapprochement du résultat net et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	5	790	766
Charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel	13	47	76
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5, 7	61	32
Charge d'intérêts nette		189	262
Profits sur placements		–	(125)
Impôt sur le résultat		199	203
Contributions aux régimes de retraite du personnel		(354)	(155)
Paievements en vertu d'autres régimes d'avantages du personnel futurs		(24)	(24)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(247)	(94)
Coûts liés aux acquisitions payés		(4)	(4)
Intérêts versés		(167)	(250)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(8)	(24)
Actifs et passifs opérationnels		(330)	(393)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		734	1 004
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement		(634)	(535)
Acquisitions d'entreprises		–	9
Cessions d'entreprises		2	–
Augmentation des placements		(2)	(8)
Diminution des placements		3	10
Autres activités d'investissement		4	3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(627)	(521)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des effets à payer et des avances bancaires		526	108
Vente de créances clients		(2)	–
Émission de titres d'emprunt à long terme	10	1 002	–
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(76)	(56)
Émission d'actions ordinaires		49	1
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		288	–
Rachat d'actions ordinaires	11	–	(125)
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires		(344)	(310)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées		(28)	(28)
Dividendes/distributions en espèces payé(e)s par des filiales aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		(91)	–
Autres activités de financement		(30)	(11)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1 294	(421)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		1 940	(94)
Trésorerie au début		129	195
Trésorerie à la fin		2 069	101
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie		(539)	156
Équivalents de trésorerie au début		642	489
Équivalents de trésorerie à la fin		103	645

Notes annexes

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions nous, notre/nos, BCE et la société désignent BCE Inc., ses filiales, ses coentreprises et les entreprises associées; Bell signifie globalement notre secteur Services sur fil de Bell et notre secteur Services sans fil de Bell; Bell Aliant désigne Bell Aliant Inc. et ses filiales.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 : Renseignements sur la société

BCE Inc. est une société constituée et ayant son siège au Canada. Notre siège social se trouve à Montréal, au Québec. Les états financiers consolidés de BCE Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada antérieurs), ont été approuvés par le conseil d'administration qui a autorisé leur publication en date du 10 mars 2011. Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés et leur publication a été autorisée le 11 mai 2011.

Note 2 : Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon l'International Accounting Standard (IAS) 34 – Information financière intermédiaire. Il s'agit de nos premiers états financiers consolidés intermédiaires préparés conformément aux IFRS et nous avons appliqué IFRS 1 – Première application des IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux principes comptables généralement reconnus publiés par le Conseil des normes comptables du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public.

La note 4, *Première application des IFRS*, explique l'incidence qu'a eu la transition aux IFRS sur notre situation financière, notre performance financière et nos flux de trésorerie présentés.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur comme l'expliquent nos méthodes comptables.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

Note 3 : Principales méthodes comptables

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons au sens où le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou vendues en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de cession, s'il y a lieu. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles que nous appliquons. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

BAIIA

Nous définissons le BAIIA comme les produits opérationnels moins les coûts opérationnels, tel que présenté dans les comptes consolidés de résultat. Nous utilisons le BAIIA pour évaluer la performance de nos entreprises puisqu'il reflète leur rentabilité continue. Le BAIIA est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants. Le BAIIA est qualifié comme une mesure additionnelle des PCGR puisqu'il apparaît dans les comptes de résultat eux-mêmes.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Nos états financiers consolidés comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte la part des produits ou de la perte et du résultat global de la société sur une base après impôt. Les participations sont également soumises à un test de dépréciation en comparant leur valeur recouvrable à leur valeur comptable.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle nous avons une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions.

Coentreprises

Une coentreprise est un accord en vertu duquel nous convenons d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles liées à l'activité nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

CONSTATATION DES PRODUITS

Nous évaluons les produits à la juste valeur de la contrepartie de l'accord. Nous constatons les produits découlant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété sont transférés aux clients et nous ne continuons à être impliqués ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif
- il apparaît clairement qu'un accord existe
- le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Plus précisément, nous constatons :

- les frais des services locaux, interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus
- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat
- les produits tirés des abonnés lorsque le service a été fourni aux clients
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci
- les produits tirés de contrats à long terme lorsque les services sont fournis, que l'équipement est livré et accepté, et que les étapes clés des contrats ont été franchies.

Nous constatons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits différés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés aux clients. Les produits différés sont présentés au poste *Dettes fournisseurs et autres créditeurs* ou au poste *Autres passifs non courants* dans l'état de la situation financière.

Les produits sont constatés après les remises et les ristournes consenties aux clients et excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Nous comptabilisons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

Accords de prestations multiples

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services, notamment dans nos gammes de produits sans fil et vidéo et dans notre portefeuille d'entreprises. Lorsque deux produits ou services ou plus, pris isolément, comportent une valeur en soi pour notre client, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment. Le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Lorsqu'un montant attribué à un élément livré dépend de la livraison d'éléments additionnels ou du respect de conditions de performance spécifiques, le montant alloué à cet élément livré se limite au montant non éventuel.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous constatons les produits de façon proportionnelle sur la durée de l'accord de vente.

Services sous-traités

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous constatons les produits en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous constatons dans les produits le montant net que nous conservons.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* se compose de la trésorerie ou de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

VENTE DE CRÉANCES CLIENTS

Le produit de la vente de créances clients est constaté comme un emprunt garanti puisque nous ne transférons pas le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages significatifs inhérents à la propriété à une autre entité.

STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres éléments de stocks. Nous maintenons des réserves pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui sont désuets, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique, sauf pour certains actifs du secteur Services sur fil de Bell qui sont évalués au coût présumé. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition, la main-d'œuvre et les frais généraux ainsi que les coûts d'emprunt si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an. Le coût présumé représente la juste valeur des actifs au 1^{er} janvier 2010.

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, subséquemment rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux et les variations des taux d'actualisation. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons par imputation au résultat au fil du temps. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée et enregistrons un montant correspondant dans les charges financières pour refléter le passage du temps.

Contrats de location

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À l'origine du contrat de location, nous comptabilisons un actif ainsi qu'un passif non courant correspondant au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. Le passif est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de la location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Logiciels

Nous comptabilisons les logiciels destinés à un usage interne au coût historique. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, dont le coût d'acquisition, la main-d'œuvre et les frais généraux.

Relations clients

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition des actifs liés à la marque de commerce, composés principalement de la marque de commerce Bell, se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Les licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire pour la construction ou le développement du réseau connexe dépasse un an.

À l'heure actuelle il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de notre marque de commerce ou de nos licences d'utilisation du spectre.

Coûts d'emprunt

Nous capitalisons les coûts d'emprunts liés à des actifs qualifiés pour lesquels le temps nécessaire de construction ou de développement dépasse un an en utilisant la moyenne pondérée du coût d'emprunt.

Amortissements

Nous amortissons les immobilisations selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées des immobilisations et ajustons les amortissements de manière prospective, au besoin. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure réseau et équipement	3 à 50 ans
Bâtiments	10 à 40 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 7 ans
Relations clients	5 à 30 ans

GOODWILL ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est également réévaluée à la juste valeur. Le goodwill correspond à l'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la contrepartie payée ou reçue est attribuable aux capitaux propres des propriétaires.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation annuels ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les autres immobilisations font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués trimestriellement, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont groupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles qui sont attribuables au goodwill, sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test de dépréciation annuel de la perte de valeur du goodwill pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) au quatrième trimestre et lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent une perte de valeur potentielle du goodwill.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Nous évaluons la dépréciation du goodwill au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies liées aux acquisitions au sein d'un secteur opérationnel.

Nous déterminons toute dépréciation potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat opérationnel réel et des plans d'activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable est déterminée pour tous ses actifs et ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat. *La trésorerie et les équivalents de trésorerie* sont classés comme détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers disponibles à la vente

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés dans les états de la situation financière au poste *Autres actifs non courants*. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, plus les coûts de transaction connexes. Les placements dans des titres cotés en Bourse sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les placements dans des titres de sociétés fermées sont également ajustés à la juste valeur lorsque nous sommes en mesure d'évaluer la juste valeur avec fiabilité. Les profits et pertes non réalisés correspondants sont enregistrés dans le résultat global et sont reclassés au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une dépréciation est constatée. Le produit tiré de placements est également comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs, y compris les débiteurs et d'autres débiteurs à court terme, sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les intérêts à payer et la dette.

Coûts d'émission des titres d'emprunt et de capitaux propres

Les coûts d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme et sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'émission des capitaux propres sont présentés dans les états des variations des capitaux propres comme une réduction du produit perçu.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de taux de change. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

Comptabilité de couverture

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons toutes les relations entre chaque dérivé et l'élément couvert ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou un passif spécifique, à un engagement ferme spécifique ou une transaction spécifique prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à gérer un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

Couvertures de juste valeur

Nos couvertures de juste valeur se composent principalement de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent habituellement l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant notionnel sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustement aux charges d'intérêts sur la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à payer à celles-ci dans les postes *Autres actifs courants* ou *Créances clients et autres débiteurs* pour les swaps dont la durée est de un an ou moins, et dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Nos couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt à long terme et à certains engagements d'achat. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux transactions prévues libellées en devises. Nous utilisons des swaps de devises pour couvrir le risque lié aux engagements fermes à acquitter les intérêts ou à rembourser le capital en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans l'état du résultat global, sauf pour toute partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont constatés en résultat. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans le poste *Autres actifs courants* ou dans *Dettes fournisseurs et autres créditeurs* et dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants* pour les couvertures dont la durée est supérieure à un an.

Couvertures économiques

Les dérivés procurant une couverture économique qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur. Nous comptabilisons les variations de la juste valeur de ces dérivés au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat.

RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Nous offrons des régimes à prestations définies qui assurent des prestations de retraite à la plupart de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes assurent des prestations de retraite croissantes afin de protéger une tranche du revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de veiller à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations définies. Nous versons des contributions dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les contributions reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Notes annexes

Nous offrons d'autres avantages du personnel futurs à certains de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. La prestation de ces avantages fait l'objet d'un abandon graduel sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces autres régimes d'avantages du personnel futurs.
- d'autres avantages, y compris divers régimes d'invalidité, d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des avantages du personnel et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes de retraite. Le coût des régimes de retraite et des autres avantages du personnel futurs est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes
- les meilleures estimations de la direction quant au rendement attendu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés et aux coûts des soins de santé attendus.

Le taux de rendement à long terme attendu correspond au taux moyen pondéré de nos prévisions quant aux rendements à long terme de chacune des principales catégories d'actifs de régimes de nos caisses. Nous évaluons les actifs des régimes de retraite à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

La charge relative à nos régimes d'avantages du personnel est présentée dans les coûts opérationnels, l'intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite. Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite est inclus dans les coûts opérationnels et est réparti de manière systématique sur la durée de service prévue des employés. L'intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite sont comptabilisés dans le résultat net et sont présentés dans les comptes de résultat eux-mêmes. L'intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel correspond à l'accroissement des intérêts au titre des obligations constituées en vertu des régimes d'avantages du personnel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite dépend des conditions existantes au début de l'exercice.

Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages du personnel sont constatés dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Régimes de retraite à cotisations définies

Nous offrons également des régimes à cotisations définies qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous constatons un coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite à cotisations définies au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en espèces sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'au régime de retraite à cotisations définies.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat est composée des impôts exigibles et différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Un passif ou un actif d'impôt exigible ou à long terme correspond aux montants estimés de l'impôt à payer ou à recevoir sur le bénéfice imposable pour les périodes en cours et antérieures, y compris de tout effet potentiel qui surviendrait à la suite d'un examen par les administrations fiscales.

Un actif ou un passif d'impôt différé correspond au montant de l'impôt recouvrable ou à payer au cours des périodes futures résultant de transactions ou d'événements passés. Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est présenté en fonction des différences temporelles générées par des participations dans des filiales et entreprises associées, sauf si nous pouvons contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Crédits d'impôt à l'investissement, crédits d'impôt et subventions publiques

Nous constatons les crédits d'impôt à l'investissement (CII) et d'autres subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés aux postes *Créances clients et autres débiteurs* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le crédit d'impôt à l'investissement ou la subvention publique se rapporte.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Nos accords de paiement fondé sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres comprennent les régimes d'options sur actions, les régimes d'unités d'actions restreintes, les unités d'actions à dividende différé et les régimes d'épargne des employés (REE). Certaines unités d'actions restreintes sont réglées en espèces ou offrent à la contrepartie le choix d'un règlement.

Options sur actions

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits pourraient être acquis. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits pourraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme versée ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

Unités d'actions restreintes

Pour chacune des unités d'actions restreintes attribuées, nous constatons une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'attribution en fonction du nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits pourraient être acquis, comptabilisée sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons au crédit du surplus d'apport correspondant les unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres et d'un passif correspondant les unités d'actions restreintes réglées en espèces. Des unités d'actions restreintes additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits pourraient être acquis et, pour les unités d'actions restreintes réglées en espèces, des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de BCE Inc. L'incidence de ces changements est constatée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Pour les unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres, les variations dans la valeur de marché des actions ordinaires de BCE Inc. sont constatées dans le déficit lors du règlement. Les unités d'actions restreintes dont les droits ont été acquis sont réglées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc., en espèces, sous la forme d'unités d'actions à dividende différé ou au moyen d'une combinaison de chacune de ces options en fonction des modalités de l'attribution.

Unités d'actions à dividende différé

Les unités d'actions à dividende différé sont comptabilisées à la juste valeur des services reçus. Les unités d'actions à dividende différé additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les unités d'actions à dividende différé sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des unités d'actions à dividende différé à la date d'émission. Lors du règlement des unités d'actions restreintes, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

Régimes d'épargne des employés (REE)

Nous constatons nos contributions faites en vertu des REE à titre de charge de rémunération. Depuis juillet 2010, les cotisations versées par l'employeur en vertu des REE s'accumulent sur une période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, d'après l'estimation par la direction des droits accumulés qui pourraient être acquis. Nous ajustons le déficit pour tenir compte de toute différence entre le coût des actions achetées au moment du règlement et le montant porté précédemment au crédit du surplus d'apport.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers conformément aux IFRS, la direction fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants déclarés au titre des produits et des charges
- les montants déclarés au titre des actifs et des passifs
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Plus particulièrement, nous utilisons des estimations pour certains éléments comme les produits, la provision pour créances douteuses, la durée d'utilité des immobilisations, la dépréciation d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes de rémunération fondés sur les actions, les régimes d'avantages du personnel, l'impôt différé et la dépréciation du goodwill. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris à la suite d'un regroupement d'entreprises.

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation. La valeur actuelle, si elle est significative, est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps et elle est comptabilisée en charge d'intérêts.

Les estimations nécessitant un niveau de jugement plus important ou qui sont d'une plus grande complexité sont décrites ci-dessous.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque nous disposons d'un plan officiel et détaillé qui modifie de façon significative soit l'étendue de nos activités, soit la manière dont nos activités sont gérées.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus du contrat. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible entre le coût attendu d'annulation du contrat et le coût net attendu d'achèvement du contrat.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunts, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont présentées dans le compte de résultat. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation.

Régimes d'avantages du personnel

Les montants présentés dans les états financiers liés aux prestations de retraite à prestations définies et à d'autres avantages du personnel futurs sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes de retraite, au taux d'augmentation de la rémunération, aux tendances en matière de coûts des soins de santé et à la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les deux hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel sont le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages du personnel et le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes de retraite. Chacun de nos secteurs opérationnels est touché par ces hypothèses.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages du personnel. Ce taux est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, avec concordance des échéances et des flux de trésorerie estimatifs des régimes de retraite. Un taux d'actualisation inférieur entraîne une hausse des obligations au titre des avantages du personnel et du déficit au titre des régimes de retraite.

Taux de rendement à long terme attendu

Le taux de rendement à long terme attendu est un taux moyen pondéré des estimations de rendements à long terme de chacune des principales catégories d'actifs de nos caisses de retraite. Un faible rendement de la caisse de retraite entraîne une baisse de la juste valeur des actifs et une hausse du déficit au titre des régimes de retraite.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Nous révisons annuellement les estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et ajustons leur amortissement sur une base prospective, au besoin.

Dépréciation du goodwill

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable du goodwill au moyen de flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Dépréciation des immobilisations

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Éventualités

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et questions réglementaires dans le cours de nos activités, et chacun de nos secteurs opérationnels peut en être touché. Les litiges en cours, les initiatives réglementaires ou les démarches réglementaires sont susceptibles de nous faire subir des pertes financières.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au résultat et comprise dans le poste *Dettes fournisseurs et autres créditeurs* ou *Autres passifs non courants*. Tout règlement en espèces serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Nous estimons le montant de la perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction doit exercer son jugement pour établir les montants à comptabiliser au titre des actifs et des passifs d'impôt différé. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra le renversement des différences temporelles auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués. De surcroît, le montant des actifs d'impôt différé, qui est limité au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable, est estimé en tenant compte du moment, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 – Instruments financiers, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers. IFRS 9 est la première étape mise de l'avant par l'IASB dans le cadre de son projet visant à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. En octobre 2010, l'IASB a publié une version révisée d'IFRS 9 dans laquelle il a ajouté de nouvelles exigences de comptabilisation des passifs financiers et a transféré les exigences de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers contenues dans IAS 39. IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et son application anticipée est autorisée.

En octobre 2010, l'IASB a modifié IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir, pour exiger la fourniture d'informations qualitatives et quantitatives sur les transferts des actifs financiers pour les actifs transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ou pour lesquels le cédant continue à être impliqué dans la gestion. Cette modification exige également la fourniture d'informations additionnelles si une proportion substantielle du montant total des transferts se situe dans les derniers jours d'une période de présentation de l'information financière. Les modifications apportées à IFRS 7 doivent être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011, et leur application anticipée est autorisée.

Nous évaluons en ce moment l'incidence et la date d'entrée en vigueur de l'adoption d'IFRS 9 et des modifications apportées à IFRS 7.

Note 4 : Première application des IFRS

Nos méthodes comptables présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*, ont été appliquées pour préparer les états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2011, l'information comparative pour la période close le 31 mars 2010, l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, notre date de transition aux IFRS.

Nous avons appliqué IFRS 1 – Première application des IFRS, pour préparer les états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2010. Les effets de la transition aux IFRS sur les capitaux propres et le résultat global total sont présentés dans cette note.

Avant le 1^{er} janvier 2010, nos états financiers consolidés étaient préparés conformément au PCGR du Canada antérieurs.

CHOIX RELATIFS À LA PREMIÈRE APPLICATION

Exceptions obligatoires

Notre programme de titrisation des débiteurs ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS. Nous avons comptabilisé nos débiteurs titrisés sur une base rétrospective étant donné que l'information sur ces transactions était disponible au moment de la comptabilisation initiale. Par conséquent, le total des actifs courants et le total des passifs courants ont augmenté de 1 305 millions \$ au 1^{er} janvier 2010. Nous avons appliqué toutes les autres exceptions obligatoires à l'application rétrospective intégrale conformément à IFRS 1.

Exemptions facultatives

Nous avons appliqué les exemptions facultatives suivantes à l'application rétrospective intégrale conformément à IFRS 1.

Regroupements d'entreprises

Nous avons choisi de ne pas appliquer IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, de manière rétrospective aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition.

Régimes d'avantages du personnel

Nous avons choisi d'imputer tous les écarts actuariels différés de nos régimes de retraite à prestations définies selon les PCGR du Canada antérieurs au déficit d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2010.

Coût présumé

Nous avons choisi d'utiliser la juste valeur à titre de coût présumé à compter du 1^{er} janvier 2010 pour certains éléments des immobilisations corporelles.

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ANTÉRIEURS ET LES IFRS

Rapprochement des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010 établi selon les PCGR du Canada antérieurs et les montants présentés selon les IFRS. Tous les montants sont présentés après impôt.

	NOTE	AU 1 ^{ER} JANVIER 2010	AU 31 MARS 2010	AU 31 DÉCEMBRE 2010
Total des capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada antérieurs		16 974	16 995	17 207
Régimes d'avantages du personnel	<i>a</i>	(2 403)	(3 042)	(3 497)
Amortissements / Coût présumé	<i>b, c</i>	(1 421)	(1 417)	(1 366)
Impôt sur le résultat	<i>d</i>	(314)	(313)	(310)
Participation ne donnant pas le contrôle	<i>e</i>	21	20	16
Passif lié aux parts du fonds	<i>f</i>	(2 074)	(1 943)	(2 096)
Autres		124	141	214
Total des capitaux propres présentés selon les IFRS		10 907	10 441	10 168

Rapprochement du résultat global total

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le total du résultat net et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010 selon les PCGR du Canada antérieurs et les montants présentés selon les IFRS.

	NOTE	TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2010	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
Résultat net présenté selon les PCGR du Canada antérieurs		637	2 277
Régimes d'avantages du personnel	<i>a</i>	(38)	(97)
Dotation aux amortissements	<i>b, c</i>	4	55
Participation ne donnant pas le contrôle	<i>e</i>	76	299
Passif lié aux parts du fonds	<i>f</i>	55	(321)
Autres		—	(23)
Résultat net selon les IFRS		734	2 190

	NOTE	TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2010	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
Résultat global présenté selon les PCGR du Canada antérieurs		507	2 155
Variation du résultat net		97	(87)
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, après impôt	<i>a</i>	(594)	(969)
Participation ne donnant pas le contrôle sur les couvertures des flux de trésorerie		1	2
Résultat global selon les IFRS		11	1 101

Rapprochement des tableaux des flux de trésorerie

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les tableaux des flux de trésorerie lors de l'adoption des IFRS, sauf pour les flux de trésorerie liés à notre participation dans les coentreprises. Selon les PCGR du Canada antérieurs, les augmentations et les diminutions de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les coentreprises étaient consolidées proportionnellement. Selon les IFRS, nous comptabilisons les coentreprises au moyen de la méthode de la mise en équivalence, les augmentations et les diminutions de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Notes explicatives

a. Régimes d'avantages du personnel

Selon les PCGR du Canada antérieurs, nous amortissons les écarts actuariels en résultat sur la durée de service moyenne restante des employés actifs au moyen de l'approche du corridor relativement à nos régimes de retraite à prestations définies et à d'autres avantages du personnel futurs. Nous avons déduit 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des avantages du personnel et la valeur liée au marché des actifs des régimes de retraite des gains actuariels nets non amortis ou des pertes actuarielles nettes non amorties en fonction de la valeur liée au marché. Tout excédent a été amorti au résultat selon le mode linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Les coûts des services passés selon les PCGR du Canada antérieurs ont également été amortis selon le mode linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs.

Selon les IFRS, nous comptabilisons les écarts actuariels lorsqu'ils surviennent dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'ils sont réalisés. Les coûts des services passés à l'égard desquels les droits ont été acquis sont immédiatement comptabilisés en résultat; les coûts des services passés à l'égard desquels les droits n'ont pas été acquis sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition des droits. Les IFRS exigent également que les actifs des régimes de retraite soient évalués à la valeur de marché, et non à la valeur liée au marché, la valeur que nous utilisons selon les PCGR du Canada antérieurs.

Selon IFRS 1, nous avons choisi d'imputer tous nos écarts actuariels différés au déficit d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2010. À la date de transition, nous avons réduit les actifs de prestations à verser aux employés de 2 316 millions \$, augmenté les obligations au titre des avantages du personnel de 979 millions \$ et le déficit d'ouverture a augmenté de 2 403 millions \$, déduction faite d'une baisse des passifs d'impôt différé de 652 millions \$, d'une augmentation des actifs d'impôt différé de 241 millions \$ et de la participation ne donnant pas le contrôle de 1 million \$.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010, le taux d'actualisation a diminué de 6,4 % à 5,9 % et le rendement réel des actifs a été de 2,7 % comparativement au rendement annuel attendu de 7,0 %. Par conséquent, notre obligation au titre des avantages du personnel a augmenté de 829 millions \$, déduction faite de l'impôt de 235 millions \$ et de la participation ne donnant pas le contrôle de 1 million \$. Un montant de 594 millions \$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, le taux d'actualisation a diminué de 6,4 % à 5,5 % et le rendement réel des actifs a été de 11,4 % comparativement au rendement annuel attendu de 7,0 %. Par conséquent, notre obligation au titre des avantages du personnel a augmenté de 1 358 millions \$ et le déficit a augmenté de 969 millions \$, déduction faite de l'impôt de 389 millions \$ et de la participation ne donnant pas le contrôle de 2 millions \$.

La diminution du résultat net de 38 millions \$, déduction faite de l'impôt de 10 millions \$, pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 97 millions \$, déduction faite de l'impôt de 29 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se compose d'une augmentation de la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel à la suite de l'évaluation des actifs des régimes à la valeur du marché, partiellement compensée par l'exclusion de l'amortissement des pertes actuarielles puisque celles-ci ont été imputées au déficit d'ouverture lors de la transition aux IFRS et par l'inclusion du coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite dans nos taux capitalisés de main-d'œuvre. En outre, pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010, une réduction de valeur de 38 millions \$, déduction faite de l'impôt de 13 millions \$, qui était comptabilisée dans la charge de retraite selon les PCGR du Canada antérieurs, a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global selon les IFRS.

b. Coût présumé

Selon les IFRS, nous avons choisi, à la date de transition, d'utiliser la juste valeur à titre de coût présumé pour certains éléments des immobilisations corporelles. La juste valeur des immobilisations corporelles s'est chiffrée à 2 952 millions \$, entraînant une diminution de la valeur comptable de 1 344 millions \$. Par conséquent, un montant de 969 millions \$, déduction faite de l'impôt de 375 millions \$, a été imputé au déficit d'ouverture au 1^{er} janvier 2010.

À la suite de cet ajustement, le résultat net a augmenté de 172 millions \$, déduction faite de l'impôt de 74 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

c. Amortissements

Selon les PCGR du Canada antérieurs, nous amortissons la plupart de nos actifs des Services sur fil au moyen de la méthode de l'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal des activités, lorsque nous mettons des actifs hors service ou que nous les céditions, nous imputons le profit ou la perte à l'amortissement des immobilisations corporelles cumulé.

Selon les IFRS, nous amortissons les immobilisations selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives et les profits et pertes sur la mise hors service ou la cession d'actifs sont inclus dans le résultat à mesure qu'ils sont réalisés.

Au 1^{er} janvier 2010, nous avons appliqué rétrospectivement le mode d'amortissement linéaire aux actifs précédemment amortis au moyen de la méthode de l'amortissement par classes homogènes, ce qui a entraîné une diminution de 619 millions \$ de la valeur comptable de ces actifs. La charge de 452 millions \$ qui en découle, déduction faite de l'impôt de 167 millions \$, a été imputée au déficit d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2010. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la charge d'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 104 millions \$, déduction faite de l'impôt de 2 millions \$.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010, les pertes sur cession ont entraîné une diminution du résultat net de 7 millions \$, déduction faite de l'impôt de 2 millions \$ et de 13 millions \$, déduction faite de l'impôt de 5 millions \$, respectivement.

d. Impôt sur le résultat

À la date de transition, nous avons augmenté nos passifs d'impôt différé et le déficit d'ouverture de 314 millions \$ à cause de la différence du taux d'inclusion des différences temporelles liées à certaines immobilisations incorporelles.

e. Participation ne donnant pas le contrôle

Selon les PCGR du Canada antérieurs, la participation ne donnant pas le contrôle était présentée à titre de composante distincte dans le passif et les capitaux propres dans les états de la situation financière et à titre de composante du résultat net dans les comptes de résultat.

Selon les IFRS, la participation ne donnant pas le contrôle est présentée à titre de composante distincte dans les capitaux propres dans les états de la situation financière et n'est pas incluse dans le résultat net dans les comptes de résultat.

f. Passif lié aux parts du fonds

Selon les PCGR du Canada antérieurs, les 55,9 % des parts de fiducie (parts du fonds) de Bell Aliant détenus par le public étaient comptabilisés en capitaux propres. Ils étaient présentés comme une participation ne donnant pas le contrôle dans nos états financiers et évalués à la quote-part des actifs nets de Bell Aliant.

Selon les IFRS, les parts du fonds détenues par le public dotées d'une caractéristique permettant au porteur de remettre l'instrument en contrepartie d'espèces ou d'un autre actif financier, au gré du porteur, sont présentées à titre de passif et comptabilisées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

À la date de transition aux IFRS, nous avons constaté un passif lié aux parts du fonds de 3 104 millions \$, diminué notre participation ne donnant pas le contrôle de 1 030 millions \$, réduit de 15 millions \$ le cumul des autres éléments du résultat global et augmenté notre déficit de 2 059 millions \$.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010, l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds, qui représente les distributions versées aux porteurs d'unités détenues par le public, s'est chiffré à 92 millions \$, le profit lié à la juste valeur s'est chiffré à 147 millions \$ et la participation ne donnant pas le contrôle déclarée antérieurement a diminué de 76 millions \$, ce qui a entraîné une augmentation du résultat net de 131 millions \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds s'est chiffré à 370 millions \$, le profit lié à la juste valeur a été de 49 millions \$ et la participation ne donnant pas le contrôle déclarée antérieurement a diminué de 299 millions \$, ce qui a entraîné une diminution du résultat net de 22 millions \$.

g. Participations dans des coentreprises

Selon les PCGR du Canada antérieurs, nous comptabilisons nos participations dans les coentreprises au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, nous comptabilisons notre quote-part des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que des flux de trésorerie de nos coentreprises.

Selon les IFRS, nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans les coentreprises.

Note 5 : Information sectorielle

Au premier trimestre de 2011, Bell a fait l'acquisition de xwave, une division de Bell Aliant, qui se spécialise dans les services professionnels de TI et les solutions technologiques de pointe. Par conséquent, nous avons retraité les résultats de la période antérieure pour les Services sur fil de Bell et Bell Aliant afin de refléter le changement de propriété de xwave entre Bell et Bell Aliant. Nos secteurs isolables et nos résultats consolidés n'ont pas changé à la suite de ce retraitement.

Le tableau suivant résume l'information financière par secteur au cours des deux derniers exercices.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2011	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINA- TIONS INTERSEC- TORIELLES	BELL	BELL ALIAN	ÉLIMINA- TIONS INTERSEC- TORIELLES	BCE
Produits opérationnels							
Clients externes	2 597	1 244		3 841	625		4 466
Produits intersectoriels	75	7	(41)	41	57	(98)	–
Total des produits opérationnels	2 672	1 251	(41)	3 882	682	(98)	4 466
Coûts opérationnels	(1 628)	(790)	41	(2 377)	(354)	98	(2 633)
BAIIA	1 044	461	–	1 505	328	–	1 833
Amortissements	(546)	(110)		(656)	(134)		(790)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(49)	(2)		(51)	(10)		(61)
Charges financières							
Charge d'intérêts							(191)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel							(242)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite							254
Autres charges							(22)
Résultat avant impôt sur le résultat							781

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2010	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINA- TIONS INTERSEC- TORIELLES	BELL	BELL ALIAN	ÉLIMINA- TIONS INTERSEC- TORIELLES	BCE
Produits opérationnels							
Clients externes	2 668	1 139		3 807	626		4 433
Produits intersectoriels	79	7	(48)	38	63	(101)	–
Total des produits opérationnels	2 747	1 146	(48)	3 845	689	(101)	4 433
Coûts opérationnels	(1 743)	(735)	48	(2 430)	(351)	101	(2 680)
BAIIA	1 004	411	–	1 415	338	–	1 753
Amortissements	(515)	(111)		(626)	(140)		(766)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(15)	(5)		(20)	(12)		(32)
Charges financières							
Charge d'intérêts							(172)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages du personnel							(248)
Intérêt sur le passif lié aux parts du fonds							(92)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite							225
Autres produits							269
Résultat avant impôt sur le résultat							937

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Les informations suivantes à fournir sur les IFRS, liées à l'information sectorielle pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont présentées dans notre rapport financier du premier trimestre 2011 pour aider à mieux comprendre l'incidence qu'a eu l'adoption des IFRS sur les montants annuels audités présentés antérieurement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINA- TIONS INTERSEC- TORIELLES	BELL	BELL ALIAN	ÉLIMINA- TIONS INTERSEC- TORIELLES	BCE
Actifs sectoriels	22 176	8 149	–	30 325	6 097	(529)	35 893

Note 6 : Coûts opérationnels

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2011	2010
Coûts de main-d'œuvre		
Salaires et impôts et avantages connexes	(886)	(896)
Coûts des services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite	(59)	(53)
Autres coûts de main-d'œuvre ⁽¹⁾	(219)	(211)
Moins :		
Main-d'œuvre capitalisée	191	170
Total des coûts de main-d'œuvre	(973)	(990)
Coût des ventes ⁽²⁾	(1 221)	(1 188)
Autres coûts opérationnels ⁽³⁾	(439)	(502)
Total des coûts opérationnels	(2 633)	(2 680)

(1) Les autres coûts de main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autre équipement vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts opérationnels incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances irrécouvrables, les taxes autres que les impôts sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 7 : Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS	2011	2010
Indemnités de départ des employés		
Bell	(42)	(11)
Bell Aliant	(1)	(11)
Total des coûts liés aux indemnités de départ	(43)	(22)
Coûts liés aux acquisitions	(2)	(3)
Autres coûts	(16)	(7)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(61)	(32)

COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Les coûts liés aux indemnités se composent des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction volontaire ou involontaire de la main-d'œuvre.

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS

Les coûts liés aux acquisitions se composent des coûts de transaction dont les frais juridiques et bancaires, les coûts liés aux indemnités de départ des employés dans le cadre de l'acquisition ou de la vente d'une entreprise, ainsi que les coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans les activités opérationnelles de Bell, lorsque ces coûts s'avèrent significatifs.

AUTRES COÛTS

Les autres coûts se composent des coûts liés aux locaux relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre ainsi que d'autres coûts.

Nous avons comptabilisé des charges de 16 millions \$ et de 7 millions \$ au cours des premiers trimestres de 2011 et de 2010, respectivement, charges qui incluent un montant de 6 millions \$ en coûts liés aux locaux relatifs aux mesures de réduction de la main-d'œuvre en 2011 et un montant de 2 millions \$ en 2010.

Note 8 : Autres (charges) produits

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS	NOTE	2011	2010
Profits sur la vente de placements		–	125
Pertes sur la cession ou la mise hors service d'immobilisations		(8)	(9)
Dépréciation d'actifs		(21)	–
Profit lié à la juste valeur sur le passif lié aux parts du fonds	4	–	147
Autres		7	5
Autres (charges) produits		(22)	268

PROFITS SUR LA VENTE DE PLACEMENTS

Les profits sur les placements d'un montant de 125 millions \$ en 2010 découlent de la vente de certains de nos placements dans des titres cotés en Bourse pour un produit d'environ 118 millions \$, provenant principalement de notre placement dans SkyTerra Communications Inc. Nous avons donc reclassé des profits non réalisés de 125 millions \$ du poste *Autres éléments du résultat global* au poste *Autres (charges) produits*. Nous avons utilisé la méthode du coût moyen pour calculer le profit.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Nous avons comptabilisé une charge pour dépréciation de 21 millions \$ au premier trimestre de 2011 en lien avec notre bureau périphérique Westwinds à Calgary qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. Cette charge a été déterminée en comparant la valeur comptable de notre participation dans le bail à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, déterminée par le calcul des futurs flux de trésorerie actualisés attendus au moyen d'un taux de désactualisation de 4,92 %. La valeur comptable de notre participation dans le bail se chiffrait à 67 millions \$ avant la dépréciation.

Note 9 : Résultat par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du résultat par action ordinaire de base et dilué pour le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2011	2010
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	503	706
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,493	0,435
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	752,9	765,7
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,6	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	753,5	766,0

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non constaté des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seraient pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE Inc. Le nombre d'options exclues totalisait 2 833 666 au premier trimestre de 2011 comparativement à 7 310 446 au premier trimestre de 2010.

Le 1^{er} avril 2011, dans le cadre de l'acquisition de CTV Inc. (CTV), auparavant CTVglobemedia Inc., BCE Inc. a émis 21,7 millions d'actions à Woodbridge Ltd.

Note 10 : Dette

ÉMISSIONS / RACHATS

Le 16 mars 2011, Bell Canada a émis des débetures à moyen terme de série M-22 à 4,40 % en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 16 mars 2018.

Le 26 avril 2011, Bell Aliant a émis des billets à moyen terme à 4,88 % d'un capital de 300 millions \$ qui viennent à échéance le 26 avril 2018. Le produit net a servi au remboursement anticipé partiel des billets à moyen terme à 4,72 % d'un capital de 300 millions \$ qui venaient à échéance le 26 septembre 2011, d'un capital total de 405 millions \$.

PASSIF LIÉ AUX PARTS DU FONDS

Le 1^{er} janvier 2011, lorsque Bell Aliant est passé d'une structure de fonds de revenu à celle de société par actions, les parts du fonds ont été échangées contre des actions ordinaires à raison d'une action contre une part. La modalité de rachat liée aux parts du fonds n'a pas été transférée aux actions ordinaires. Par conséquent, le passif lié aux parts du fonds a diminué de 3 060 millions \$, la participation ne donnant pas le contrôle a augmenté de 331 millions \$, le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 13 millions \$ et le déficit a diminué de 2 716 millions \$.

Note 11 : Capital social

CONVERSION DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 1^{er} mai 2011, 370 067 des 10 051 751 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AG de BCE Inc. (actions privilégiées de série AG) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AH (actions privilégiées de série AH). En outre, le 1^{er} mai 2011, 1 159 372 des 3 948 249 actions privilégiées de série AH de BCE Inc. ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série AG. Le reste des actions privilégiées de série AG et de série AH qui n'ont pas été converties demeurent en circulation.

Pour la période de cinq ans commençant le 1^{er} mai 2011, des dividendes trimestriels déterminés basés sur le taux de dividende annuel de 4,50 % seront payés sur les actions privilégiées de série AG. Des dividendes en espèces mensuels ajustables variables continueront d'être payés sur les actions privilégiées de série AH. Les dividendes seront payés lorsque le conseil d'administration de BCE Inc. en déclarera.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT (OPRA) DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2010

	TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2010	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
Actions ordinaires rachetées et annulées (en millions)	4,2	16,2
Coût total imputé aux éléments suivants :		
Actions ordinaires	70	274
Surplus d'apport	5	18
Déficit	50	208
Total	125	500

L'OPRA dans le cours normal des activités de 2010 s'est terminée en décembre 2010.

Note 12 : Paiements fondés sur des actions

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE Inc., cette dernière peut attribuer des options aux employés clés pour l'achat d'actions ordinaires de BCE Inc. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours du marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours du marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

La plupart des options attribuées en mars 2007 ont été acquises uniformément sur une période de quatre ans de service continu à partir de la date d'attribution, sauf si une période spéciale d'acquisition des droits s'appliquait. Les options attribuées en décembre 2008 ont été entièrement acquises après deux ans de service continu à partir de la date d'attribution. Les options attribuées en février 2011 seront entièrement acquises après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois acquises, généralement au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, sans dépasser 10 ans à partir de la date d'attribution.

Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE Inc. et que le titulaire perd son emploi
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE Inc. si BCE Inc. cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2011	8 491 226	32 \$
Attribuées	2 426 884	36 \$
Exercées ⁽¹⁾	(1 841 371)	26 \$
Expirées	(1 476 923)	40 \$
Objet d'une renonciation	(60 605)	33 \$
En circulation au 31 mars 2011	7 539 211	33 \$
Exercibles au 31 mars 2011	5 112 327	31 \$

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action pour les options exercées au cours du trimestre était de 36 \$.

Hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation des options sur actions

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondés sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2011
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	3,10 \$
Prix moyen pondéré par action	35,67 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	35,67 \$
Dividendes attendus	5,5 %
Volatilité attendue	21 %
Taux d'intérêt sans risque	2,7 %
Durée attendue (en années)	4,5

Les volatilités attendues sont fondées sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE Inc. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

Les unités d'actions restreintes sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur de une unité d'action restreinte à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions restreintes additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE Inc. Les cadres supérieurs et autres employés clés reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'unités d'actions restreintes en fonction du poste occupé et du niveau de contribution. La majorité des unités d'actions restreintes en circulation seront acquises en décembre 2013, pourvu que leur porteur soit à l'emploi de Bell Canada ou de l'une de ses filiales à ce moment et, dans certains cas, que des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil, soient atteints.

	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES
En circulation au 1 ^{er} janvier 2011	3 956 697
Attribuées	1 265 312
Dividendes crédités	97 286
Réglées	(3 956 169)
En circulation au 31 mars 2011	1 363 126

Pour les trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010, nous avons comptabilisé une charge de rémunération au titre des unités d'actions restreintes de 3 millions \$ et de 20 millions \$, respectivement.

UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ

	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ
En circulation au 1 ^{er} janvier 2011	3 477 365
Émises	238 916
Dividendes crédités	16 879
Réglées	(75 227)
En circulation au 31 mars 2011	3 657 933

REE

	NOMBRE DE REE
Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis au 1 ^{er} janvier 2011	360 081
Cotisations	177 202
Dividendes crédités	3 936
Acquises	(4 167)
Objet d'une renonciation	(15 502)
Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis au 31 mars 2011	521 550

Pour les trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010, nous avons comptabilisé une charge de rémunération au titre des REE de 5 millions \$ et de 9 millions \$, respectivement.

Note 13: Régimes d'avantages du personnel

CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies, les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les charges au titre des régimes d'invalidité à long terme.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS	2011	2010
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	(20)	(47)
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies	(16)	(15)
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(19)	(20)
Charge au titre des régimes d'invalidité à long terme	(3)	(3)
moins : charge capitalisée au titre des régimes de retraite	11	9
Charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel	(47)	(76)

Composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS	CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES		CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES D'INVALIDITÉ À LONG TERME	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Coût des services rendus au cours de la période ⁽¹⁾	(52)	(45)	(2)	(2)	-	-
Intérêt lié aux obligations	(218)	(224)	(21)	(21)	(3)	(3)
Rendement attendu des actifs des régimes	250	222	4	3	-	-
Charge au titre des régimes d'avantages du personnel, comptabilisée	(20)	(47)	(19)	(20)	(3)	(3)

(1) Le coût des services rendus au cours de la période est inclus dans les coûts opérationnels au compte de résultat.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Les informations suivantes à fournir sur les IFRS, liées aux régimes d'avantages du personnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont présentées dans notre rapport financier du premier trimestre 2011 pour aider à mieux comprendre l'incidence qu'a eu l'adoption des IFRS sur les montants annuels audités présentés antérieurement pour certains de nos éléments importants du compte de résultat et de l'état de la situation financière.

Charge au titre des régimes d'avantages du personnel

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2010
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	(193)
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies	(47)
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(79)
Charge au titre des régimes d'invalidité à long terme	(12)
moins : charge capitalisée au titre des régimes de retraite	37
Charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel	(294)

Notes annexes

Composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies

La charge nette comptabilisée au titre des régimes d'avantages du personnel reflète le montant présenté dans le compte de résultat et est calculée au moyen de notre méthode comptable.

	CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES	CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES D'INVALIDITÉ À LONG TERME
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2010	2010	2010
Coût des services rendus au cours de la période ⁽¹⁾	(184)	(6)	–
Intérêt lié aux obligations	(894)	(86)	(12)
Rendement attendu des actifs des régimes	885	13	–
Charge au titre des régimes d'avantages du personnel, comptabilisée	(193)	(79)	(12)

(1) Le coût des services rendus au cours de la période est inclus dans les coûts opérationnels aux comptes de résultat.

L'état du résultat global comprend les montants suivants, avant l'impôt sur le résultat.

	2010
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2010	–
Pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global	(1 425)
Effet de la limite de l'actif	67
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres, au 31 décembre 2010	(1 358)

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées des régimes à prestations définies

Les tableaux suivants présentent les variations de l'obligation au titre des prestations constituées et les variations de la juste valeur des actifs des régimes ainsi que la capitalisation des régimes à prestations définies.

	PRESTATIONS DE RETRAITE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS D'INVALIDITÉ À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2010			
Obligation au titre des prestations constituées, au début	(14 337)	(1 394)	(203)
Coût des services rendus au cours de la période	(184)	(6)	–
Intérêt lié aux obligations	(894)	(86)	(12)
Pertes actuarielles	(1 763)	(198)	(24)
Versements des prestations	947	76	24
Cotisations des employés	(6)	–	–
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	(16 237)	(1 608)	(215)
Juste valeur des actifs des régimes, au début	13 069	191	–
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽¹⁾	885	13	–
Gains actuariels	553	7	–
Versements des prestations	(947)	(76)	(24)
Cotisations de l'employeur	1 271	74	24
Cotisations des employés	6	–	–
Transferts à des régimes de retraite à cotisations définies	(2)	–	–
Juste valeur des actifs des régimes, à la fin	14 835	209	–
Déficit des régimes	(1 402)	(1 399)	(215)
Effet de la limite de l'actif	(253)	–	–
Passif au titre des prestations constituées, à la fin	(1 655)	(1 399)	(215)
Actif au titre des avantages du personnel inclus dans les autres actifs non courants	33	–	–
Obligations au titre des avantages du personnel	(1 688)	(1 399)	(215)

(1) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 458 millions \$ en 2010.

Capitalisation des régimes à prestations définies

	FINANCÉS	PARTIEL- LEMENT FINANCÉS ⁽¹⁾	NON FINANCÉS ⁽²⁾
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010	2010	2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées	(15 785)	(1 697)	(578)
Juste valeur des actifs des régimes	14 815	229	–
	(970)	(1 468)	(578)

(1) Les régimes partiellement financés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des avantages postérieurs à l'emploi. La société finance partiellement le régime de retraite complémentaire à l'intention des membres de la haute direction par le biais de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont financées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes non financés sont composés de régimes d'invalidité à long terme qui sont des régimes financés par répartition.

Hypothèses importantes

Taux d'actualisation

Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice. Notre taux d'actualisation était de 5,5 % au 31 décembre 2010, une diminution par rapport à 6,4 % au 31 décembre 2009. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation sur la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel pour 2011 et sur l'obligation au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2011.

	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (D'UNE DIMINUTION) SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL POUR 2011	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (D'UNE DIMINUTION) DE L'OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2011
Taux d'actualisation augmenté à 6,0 %		
Services sur fil de Bell	3	(855)
Services sans fil de Bell	(1)	(16)
Bell Aliant	(1)	(219)
Total	1	(1 090)
Taux d'actualisation diminué à 5,0 %		
Services sur fil de Bell	(6)	907
Services sans fil de Bell	1	17
Bell Aliant	(1)	231
Total	(6)	1 155

Notes annexes

Taux de rendement à long terme attendu

Nous déterminons le taux de rendement à long terme attendu approprié à la fin de chaque exercice. Nous avons supposé un taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes de retraite de 7,0 % en 2010, comparativement à 7,25 % en 2009.

Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux de rendement attendu des actifs des régimes de retraite sur la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel pour 2011 et sur l'obligation au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2011.

	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (D'UNE DIMINUTION) SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL POUR 2011	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (D'UNE DIMINUTION) DE L'OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2011
Taux de rendement attendu augmenté à 7,5 %		
Services sur fil de Bell	(59)	(59)
Services sans fil de Bell	(1)	(1)
Bell Aliant	(14)	(14)
Total	(74)	(74)
Taux de rendement attendu diminué à 6,5 %		
Services sur fil de Bell	59	59
Services sans fil de Bell	1	1
Bell Aliant	14	14
Total	74	74

Note 14: Acquisition de CTV

Le 1^{er} avril 2011, BCE a acquis la tranche restante de 85 % des actions ordinaires de CTV qu'elle ne détenait pas déjà. CTV est une société de médias qui détient des actifs dans la télévision spécialisée, les médias numériques, la télévision traditionnelle et la radiodiffusion. Nous avons fait l'acquisition de CTV pour mieux tirer parti du contenu sur de multiples plateformes. CTV sera déclarée comme un nouveau secteur, Bell Média, dans nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie de l'achat.

	TOTAL
Trésorerie	656
Émission d'actions ordinaires de BCE Inc. ⁽¹⁾	597
Contrepartie de l'achat	1 253

(1) Nous avons émis 21 729 239 actions ordinaires d'une juste valeur de 764 millions \$ déterminée en fonction du cours du marché des actions ordinaires de BCE Inc. à la date d'acquisition, dont une tranche de 597 millions \$ représente la contrepartie de l'achat et une tranche de 167 millions \$ servira à rembourser une certaine portion de la dette acquise.

Alors que les premières estimations de la juste valeur de certaines immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ont été faites pour les besoins prévisionnels de la direction, les justes valeurs d'autres actifs et passifs n'ont pas été déterminées. Par conséquent, la comptabilisation initiale de cette transaction n'est pas terminée.

La juste valeur à la date d'acquisition de notre participation de 15 % dans CTV détenue immédiatement avant l'acquisition représentait 221 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain à la réévaluation de 89 millions \$ lors du retraitement, montant qui sera reclassé du poste *Cumul des autres éléments du résultat global* au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes consolidés de résultat au deuxième trimestre de 2011.

Les produits consolidés de BCE, après que soit reflétée l'élimination des montants intersociétés, auraient été de 4 921 millions \$ si l'acquisition avait été conclue au 1^{er} janvier 2011.

Note 15: Immobilisations corporelles

Les informations suivantes à fournir sur les IFRS, liées à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont présentées dans notre rapport financier du premier trimestre 2011 pour aider à mieux comprendre l'incidence qu'a eu l'adoption des IFRS sur les montants annuels audités présentés antérieurement pour certains de nos éléments importants de l'état de la situation financière.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010	INFRASTRUC- TURE DE RÉSEAU ET ÉQUIPEMENT	TERRAINS ET BÂTIMENTS	INSTALLA- TIONS EN CONS- TRUCTION	TOTAL
COÛT				
1 ^{er} janvier 2010	46 695	3 681	888	51 264
Ajouts	1 637	157	1 106	2 900
Acquisition/(cession) à la suite de regroupements d'entreprises	42	–	–	42
Transferts	995	37	(1 124)	92
Mises hors service et cessions	(532)	(24)	–	(556)
31 décembre 2010	48 837	3 851	870	53 558
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2010	32 246	1 671	–	33 917
Amortissement des immobilisations corporelles pour l'exercice	2 258	130	–	2 388
Mises hors service et cessions	(488)	(23)	–	(511)
Autres	(15)	4	–	(11)
31 décembre 2010	34 001	1 782	–	35 783
VALEUR COMPTABLE NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2010	14 449	2 010	888	17 347
Au 31 décembre 2010	14 836	2 069	870	17 775

Note 16: Immobilisations incorporelles

Les informations suivantes à fournir sur les IFRS, liées à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont présentées dans notre rapport financier du premier trimestre 2011 pour aider à mieux comprendre l'incidence qu'a eu l'adoption des IFRS sur les montants annuels audités présentés antérieurement pour certains de nos éléments importants de l'état de la situation financière.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE				
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010	LOGICIELS	RELATIONS- CLIENTS	CONCESSION DE SERVICES	TOTAL
COÛT				
1 ^{er} janvier 2010	4 758	924	218	5 900
Ajouts	366	–	–	366
Acquisition/(cession) à la suite de regroupements d'entreprises	–	14	–	14
Transfert	203	(1)	–	202
Mises hors service et cessions	(117)	(4)	–	(121)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	–	(87)	–	(87)
31 décembre 2010	5 210	846	218	6 274
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2010	2 959	204	45	3 208
Amortissement des immobilisations incorporelles pour l'exercice	678	49	10	737
Mises hors service et cessions	(114)	(4)	–	(118)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	–	(25)	–	(25)
Autres	(18)	–	–	(18)
31 décembre 2010	3 505	224	55	3 784
VALEUR COMPTABLE NETTE				
1 ^{er} janvier 2010	1 799	720	173	2 692
31 décembre 2010	1 705	622	163	2 490

Notes annexes

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE ET AUTRES	TOTAL
VALEUR COMPTABLE			
1 ^{er} janvier 2010	2 024	1 631	3 655
Ajouts	–	56	56
31 décembre 2010	2 024	1 687	3 711

Note 17 : Tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les informations suivantes à fournir sur les IFRS sont liées à l'exercice clos au 31 décembre 2010.

La valeur comptable du goodwill est attribuée à nos UGT et aux groupes d'UGT de la façon suivante.

AU 31 DÉCEMBRE 2010	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	BELL ALIANTE	BCE
Goodwill	2 532	2 302	972	5 806

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont principalement composées des licences d'utilisation du spectre et de la marque de commerce. Aux fins des tests de dépréciation, les licences d'utilisation du spectre sont comprises dans l'UGT des Services sans fil de Bell et la marque de commerce est distribuée sur l'ensemble des UGT.

VALEUR RECOUVRABLE

La valeur d'utilité pour nos UGT est déterminée en actualisant les projections des flux de trésorerie sur cinq ans par rapport aux plans d'activité approuvés par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits, au BAIIA, aux dépenses d'investissement, au fond de roulement et aux flux de trésorerie opérationnels en se fondant sur l'expérience passée et les attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Les flux de trésorerie ultérieurs à la période de cinq ans ont fait l'objet d'extrapolations selon un taux de croissance perpétuel d'au plus 1 %. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historique à long terme.

Les taux d'actualisation avant impôt, allant de 8,7 % à 9,1%, sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chacune des UGT ou groupe d'UGT.

Note 18 : Impôt sur le résultat

Les informations suivantes à fournir sur les IFRS, liées à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont présentées dans notre rapport financier du premier trimestre 2011 pour aider à mieux comprendre l'incidence qu'a eu l'adoption des IFRS sur les montants annuels audités présentés antérieurement pour certains de nos éléments importants du compte de résultat et de l'état de la situation financière.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans le compte de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen des taux d'imposition applicables. Le taux d'imposition applicable que nous utilisons est le taux d'imposition combiné au Canada applicable dans les territoires où nous exerçons nos activités.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2010
Résultat avant impôt sur le résultat	2 822
Taux d'imposition applicable	30,6 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux applicables	(864)
Tranche non imposable des profits sur placements	39
Règlement de positions fiscales incertaines	160
Intérêt non déductible sur le passif lié aux parts du fonds	(113)
Tranche non imposable du résultat de Bell Aliant	85
Ajustement de la charge d'impôt de la période antérieure	28
Autres	33
Total de l'impôt sur le résultat	(632)
Taux d'imposition moyen effectif	22,4 %

Les tableaux suivants présentent l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors du compte de résultat.

AU 31 DÉCEMBRE	2010
Impôt exigible	131
Impôt différé	260
Total de l'impôt sur le résultat lié aux éléments comptabilisés dans l'état du résultat global	391

AU 31 DÉCEMBRE	
Impôt exigible	1
Impôt différé	2
Total de l'impôt sur le résultat lié aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres	3

Le tableau suivant présente le montant de l'impôt sur le résultat lié à chaque composante des autres éléments du résultat global.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2010
Impôt sur le résultat lié aux composantes du résultat global	
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2
Écarts actuariels au titre des régimes d'avantages du personnel	389
Total de l'impôt sur le résultat dans les autres éléments du résultat global	391

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat liées au résultat net.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2010
Impôt exigible	
Impôt exigible	(478)
Règlement de positions fiscales incertaines	160
Ajustement de la charge d'impôt de la période antérieure	10
Autres	24
Impôt différé	
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles	(360)
Ajustement de la charge d'impôt de la période antérieure	18
Constatation et utilisation des reports en avant de pertes	(16)
Autres	10
Total de l'impôt sur le résultat	(632)

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs constatés dans l'état de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que les reports en avant de pertes fiscales.

AU 31 DÉCEMBRE	2010
Éléments de l'impôt différé constatés dans le compte de résultat :	
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	219
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	(808)
Régimes d'avantages du personnel	578
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	(284)
Crédits d'impôt à l'investissement	(137)
Report du résultat des sociétés de personnes ⁽¹⁾	(104)
Autres	237
	(299)
Éléments d'impôt différé comptabilisés en capitaux propres :	
Régimes d'avantages du personnel	258
Paiements fondés sur des actions	12
Instruments financiers dérivés	4
	274
Passif net d'impôt différé	(25)
Actifs d'impôt différé	501
Passifs d'impôt différé	(526)
Passif net d'impôt différé	(25)

(1) La fin de l'exercice de certaines sociétés qui sont des filiales de Bell Aliant diffère de la fin de l'exercice de leur société de personnes. Cela se traduit par un report du résultat de la société de personnes à des fins fiscales.

Notes annexes

L'actif d'impôt différé de 501 millions \$ comprend une tranche de 480 millions \$ qui devrait être recouvrée dans plus d'un an. Le passif d'impôt différé de 526 millions \$ comprend une tranche de 438 millions \$ qui devrait être réglée dans plus d'un an.

Au 31 décembre 2010, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 840 millions \$:

- Nous avons constaté un actif d'impôt différé de 219 millions \$, dont une tranche de 200 millions \$ découlait de Bell Aliant, sur un montant d'environ 743 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Tous les reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2020 à 2030.
- Nous n'avons pas constaté d'actif d'impôt différé pour un montant d'environ 97 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2021 à 2030.

Au 31 décembre 2010, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non constatés d'un montant de 1 308 millions \$ qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

BCE

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, ou se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Tour A, 6^e étage
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec)
H3E 3B3
www.bce.ca

courriel : relations.investisseurs@bce.ca
tél. : 1-800-339-6353
télééc. : 514-786-3970
Pour obtenir des exemplaires supplémentaires des états financiers, contactez les Relations avec les investisseurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD), le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Société canadienne de transfert d'actions inc.
320 Bay Street
3rd floor
Toronto, Ontario
M5H 4A6
tél. : 416-360-7725
ou 1-800-561-0934
télééc. : 416-643- 5501
ou 1-888-249-6189
courriel : bce@canstockta.com

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

